

Rapport Général de l'AFA 2019



Une quatorzième année particulièrement dense pour l'Agence Française de l'adoption vient de se terminer. En 2019, l'Agence a fait l'objet d'un nouveau contrôle très approfondi de sa gestion par la Cour des Comptes ; il a duré près de 8 mois et mobilisé tous les personnels. Néanmoins, sous l'impulsion de sa

directrice générale, Charlotte Girault, toutes les missions de l'AFA que détaille le présent rapport général, ont été poursuivies par une équipe toujours aussi motivée, disponible et compétente.

Deux temps forts ont marqué l'année, le séminaire annuel de l'AFA sur le thème « le temps dans l'adoption » les 20 et 21 mai 2019 et le Rassemblement des familles AFA le 16 novembre 2019, une journée festive organisée à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention des droits de l'enfant qui a réuni près de 600 personnes.

L'Agence, comme tous les opérateurs français de l'adoption, continue à subir massivement la baisse de l'adoption internationale. En 2019, elle a réalisé 117 des 421 adoptions internationales réalisées en France. Sa part continue à progresser légèrement puisqu'elle représente 27,8% (26,1% l'an dernier). Le nombre d'adoptions « en flux inversé » continue à croître et représente 23,94% des adoptions réalisées par son intermédiaire.

L'AFA s'est engagée dans les différentes réflexions conduites sur l'amélioration de la protection de l'enfance. Elle a participé étroitement en 2019 aux travaux du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE). Elle a été auditionnée dans le cadre de la mission parlementaire confiée à Monique Limon et Corinne Imbert. Elle se trouve aujourd'hui à un moment décisif de son évolution. Sa convention constitutive va être renouvelée pour 3 ans. Une convention pluriannuelle d'objectifs avec les ministères de tutelle, Affaires sociales, Affaires étrangères et Budget va être conclue en début d'année 2020. L'AFA est très fragilisée par la baisse des adoptions internationales. Malgré les efforts constants de développement avec les pays d'adoption, sa pérennité est menacée si elle ne sait pas s'adapter aux nouveaux besoins.

Deux pistes sont à étudier : l'Agence pourrait mettre son savoir-faire qu'elle a acquis et qu'elle conserverait à l'international à la disposition des départements qui le souhaitent pour les appuyer dans la recherche de familles.

L'autre piste à analyser est ouverte par le Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Adrien Taquet, dans sa Stratégie pour la prévention et la protection de l'enfance 2020-2022, et une mission a déjà été confiée par le Ministre des solidarités et de la santé à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur ce thème. Elle consiste à revoir la gouvernance de la protection de l'enfance en analysant les moyens de rapprocher les organismes existants à ce jour (CNPE, GIPED, AFA) pour leur permettre un renforcement de leur capacité d'action.

Ce sont deux pistes, qui intègrent la sécurisation et la facilitation de l'adoption dans laquelle l'AFA est vigoureusement amenée à réfléchir dès 2020 pour son avenir, en lien avec ses tutelles, les départements et les associations de familles.

La mobilisation des équipes reste totale pour accomplir ses missions et pour garantir des adoptions internationales de qualité avec des formations sans cesse adaptées aux besoins des familles, des départements et à la réalité des profils d'enfants.

Joëlle VOISIN

Présidente du Conseil d'administration de l'AFA

SOMMAIRE

LES ADOPTIONS INTERNATIONALES RÉALISÉES EN 2019	2
I. L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS ET DES FAMILLES.....	3
II. L'ANIMATION ET LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX.....	15
III. LE TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES DEPARTEMENTS	24
IV. FORMATION INTERNE ET CONTRIBUTION A LA REFLEXION EN MATIERE D'ADOPTION	27
V. L'EQUIPE DE L'AFA.....	30
VI. BILAN DE GESTION 2019.....	31

Agence Française de l'Adoption

63bis, bd Bessières 75017 PARIS

ISSN

L'AFA en 2019

- **5299 familles accompagnées** avant, pendant et après l'adoption
- **92 sessions de préparation et d'accompagnement**, au siège et dans les départements
- **7 déplacements à l'étranger**
- **8 déplacements en France** auprès des Services Adoption des Conseils départementaux)
- **117 adoptions réalisées dans 17 pays**

Mais aussi :

- **4 313 adoptions réalisées dans 37 pays** depuis la création de l'AFA.

LES ADOPTIONS INTERNATIONALES RÉALISÉES EN 2019

421 adoptions internationales ont été réalisées en 2019 dans 41 pays d'origine différents. Cela représente une baisse de 30.9% par rapport à 2018. Cette chute, nettement plus importante que celle connue en 2018, s'explique par une baisse globale du nombre des adoptions réalisées sur la majorité des 20 premiers pays d'origine de 2018, notamment en Colombie, en Haïti, en Côte d'Ivoire, en Russie, au Brésil, etc.

La proportion des adoptions réalisées dans les pays appliquant la Convention de La Haye revient au niveau de 2017, retrouvant une tendance à la baisse constatée de 2013 à 2017. Ainsi 72.2% des adoptions sont encadrées par la CLH 1993. L'AFA accompagne d'ailleurs toujours plus du tiers des adoptions qui se déroulent dans les pays parties à la Convention de La Haye (36.2% des adoptions CLH sont accompagnées par l'AFA). L'Agence réalise d'ailleurs plus de 90% de ses adoptions avec des pays parties à la CLH.

La part relative de l'Agence Française de l'Adoption continue d'augmenter puisqu'elle s'élève à 27.8% (26,1% en 2018 ; 25.4% en 2017 ; 17,8 % en 2008). La proportion des adoptions accompagnées par l'AFA reste

supérieure à celle des individuelles (25.7%) et la part de l'ensemble des 27 OAA a diminué en parallèle à 46.6% (contre 51.8% des adoptions en 2018, et 57.7% des adoptions en 2017).

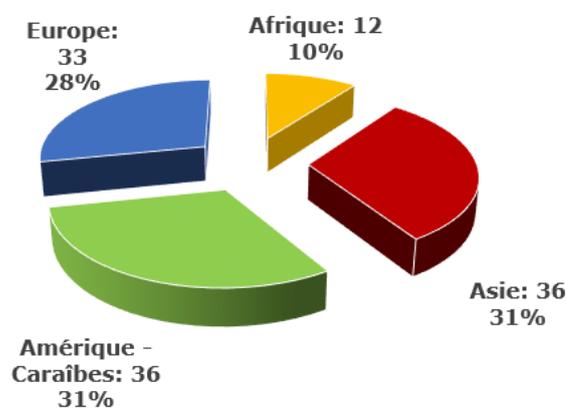
L'AFA a permis la réalisation de 117 adoptions en 2019, soit une baisse de 27% par rapport à 2018, diminution moins importante que la baisse générale des adoptions internationales (-30,9%).

Le nombre des adoptions réalisées par l'AFA en 2019 a augmenté pour 7 pays par rapport à 2018, tandis que dans 11 autres pays il a diminué d'une année sur l'autre et est resté égal sur 1 pays.

Pour l'AFA, les baisses majeures sont principalement liées aux baisses cycliques des adoptions en Bulgarie, au contexte socio-politique au Pérou et au Chili, à la brève suspension en Chine des opérateurs français à la participation au programme en flux inversé. Par ailleurs, l'activité en Lettonie fait l'objet d'une suspension de toute nouvelle proposition, jusqu'à régularisation totale de suivis post-adoption en souffrance. En revanche, l'Agence a maintenu une activité constante sur la Colombie malgré le dernier trimestre 2019 marqué par une activité en retrait en raison des démarches relatives à l'accréditation de l'Agence.

L'Agence a réalisé en 2019 ses adoptions dans 17 pays différents sur les 41 pays d'origine des enfants arrivés en France. Sur ces 17 pays, 7 figurent parmi les 10 premiers pays d'origine des enfants arrivés en France.

répartition des 117 adoptions AFA par continent en 2019



I. L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS ET DES FAMILLES

L'accompagnement et la préparation des candidats à l'adoption doivent en permanence s'adapter au contexte de l'adoption internationale et au profil des enfants proposés. Pour ce faire, l'AFA collabore étroitement avec ses correspondants à l'étranger et les services adoption des conseils départementaux.

La **diversification des propositions d'accompagnement** (réunions décentralisées, interventions de spécialistes en partenariat avec l'AFA), et le développement de **nouveaux outils**, tels que la visio-conférence, ont encore illustré en 2019 la volonté de l'AFA de continuellement se réinterroger et s'adapter aux nouvelles réalités internationales.

Enfin, l'évolution de la formation des collaborateurs au siège et à l'étranger et celle des correspondants départementaux contribue à cet accompagnement de qualité, garantit la sécurisation des procédures et permet une gestion efficiente des partenariats à l'international.

A- L'information des familles

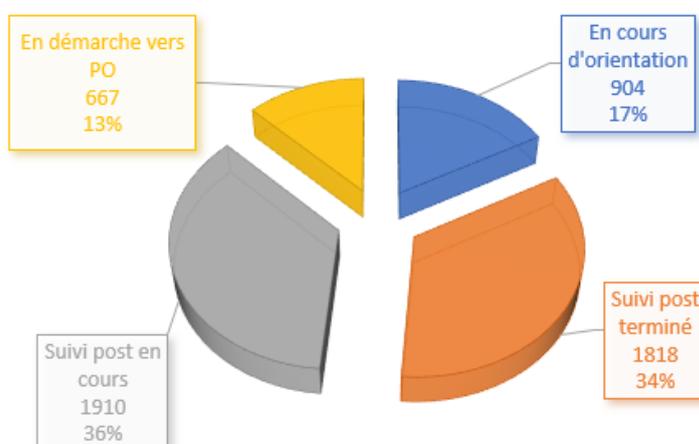
La première mission de l'AFA est d'informer les candidats à l'adoption.



Le site internet, créé en 2006, a accueilli près de **8,5 millions de visiteurs en treize ans** : le dispositif Internet de l'AFA offre aux candidats à l'adoption, aux correspondants départementaux (via l'Espace Pro), aux institutionnels (via leur espace dédié) et aux jeunes adoptés (Espace junior) un bouquet de services accessible depuis n'importe quel écran (ordinateurs, tablettes, smartphones...). En 2019, la fréquentation du site qui suppose une réactivité permanente, s'est illustrée par : → **775 connexions journalières en 2019 sur www.agence-adoption.fr**

Les **Lettres de l'AFA**, qui informent les candidats, sont un trait d'union entre l'Agence, les familles et l'ensemble du « monde de l'adoption ». → **3 Lettres de l'AFA en 2019.**

RÉPARTITION DES 5299 DOSSIERS DES CANDIDATS ACTUELLEMENT EN LIEN AVEC L 'A.F.A. AU 31/12/2019

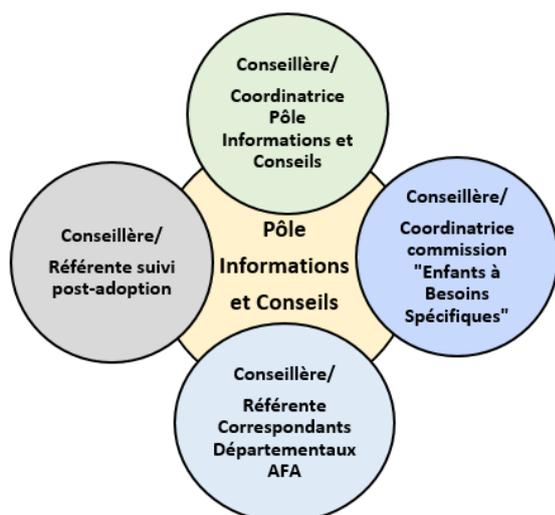


Conseil et orientation

Les missions d'information, de conseil et d'aide à l'orientation sont principalement portées par le Pôle Informations et Conseils (PIC) de l'AFA, et son **équipe pluridisciplinaire** dont les **missions transverses**, permettent ainsi d'assurer au mieux son rôle de **pôle généraliste de l'AFA**.

En 2019, le PIC était composé de **4 conseillères, de formation différente et complémentaire (1 psychologue, 1 juriste, 1 avocate et 1 greffière). Une assistante** du service, basée au Pôle Informations et Conseils a également appuyé le pôle à raison d'un jour par semaine.

Au-delà de ses missions premières d'information, de conseil et d'orientation, chacune des conseillères est aussi **référente sur une thématique transversale** en vue de renforcer l'efficacité et la qualité de l'accompagnement des candidats :



1) Conseils

L'une des missions principales du PIC est la **gestion de la plateforme téléphonique de l'AFA** grâce à laquelle les conseillers en adoption répondent tous les jours aux différentes questions des candidats.

Les conseillers sont régulièrement formés aux **spécificités de l'adoption pour chaque pays partenaire de l'Agence**, leur permettant ainsi de développer une connaissance renforcée de chacun et

d'accompagner au mieux les candidats dans le choix d'un pays vers lequel s'orienter puis tout au long de leur procédure.



Les appels traités par le Pôle Informations et Conseils

Au total, le PIC a traité 10074 appels en 2019 (9732 en 2018)

→ **8958 appels entrants** (8860 en 2018). Un appel entrant sur la plateforme téléphonique dure en moyenne 5,25 minutes.

→ **1116 appels sortants** (872 en 2018), principalement pour des entretiens d'aide à l'orientation (cf p. suivante).

→ Sur les 8958 appels décrochés en 2019, **1188 concernaient des demandes d'aide à l'orientation**, soit **16% des appels entrants au PIC** (1041 en 2018 soit 13% des appels).

→ En 2019, **81,6% des appels entrants ont été traités intégralement** par les conseillers du PIC de manière autonome (80% en 2018).

Les conseillers du PIC traitent en moyenne 41 appels par jour. (39 en 2018).

L'AFA s'est dotée fin 2018 d'un outil d'analyse des flux d'appels permettant ainsi dès 2019 de mesurer plus précisément les flux d'appels entrants sur la plateforme téléphonique publique de l'Agence et leur durée.

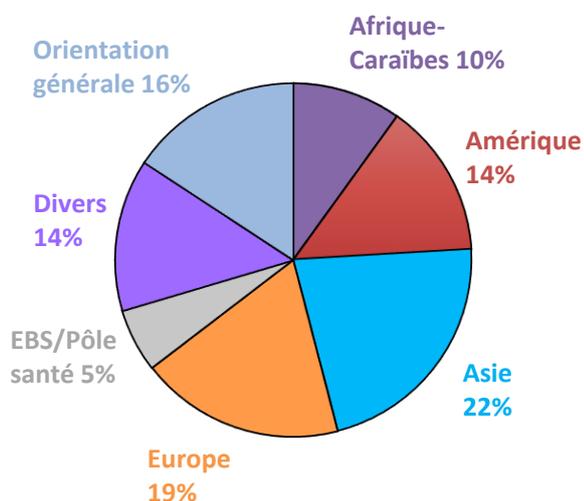
On observe une légère augmentation des appels entrants traités sur la plateforme, passant ainsi de 8860 appels en 2018 à 8958 en 2019.

Une majorité des appels reçus par les conseillers du PIC en 2019 a concerné des questions ciblées sur les procédures d'adoption dans un pays donné : 22% des

appels portaient sur des pays d'Asie, 19% sur l'Europe, 14% sur l'Amérique et 10% sur l'Afrique et les Caraïbes.

Les autres appels concernaient principalement des demandes d'aides à l'orientation (16%). 14% des appels étaient relatifs à des sujets divers : procédure d'agrément, contexte de l'adoption internationale, fonctionnement de l'AFA, etc. Les appels concernant les questions de santé sont majoritairement traités par le médecin et la psychologue sans passage par la plateforme du PIC, ce qui explique le faible pourcentage d'appels traités sur ce thème par les conseillers.

Répartition thématique des appels entrants au PIC en 2019



Plus généralement, il convient de noter qu'**une part importante des appels directement traités par les différents autres pôles de l'AFA ne transitent pas par le Pôle Informations et Conseils et ne sont donc pas ici comptabilisés.**

2) Orientation

Une autre des missions principales du PIC est **l'aide à l'orientation des candidats**, qui se réalise par le biais d'entretiens appelés « **entretiens socles** » ou « **entretiens d'aide à l'orientation** ». Ces entretiens ont pour objectif d'aider les candidats à comprendre le paysage de l'adoption internationale et à identifier un pays vers

lequel ils pourraient adresser leur candidature à l'Agence. Ils se déroulent par téléphone ou dans les locaux de l'Agence et durent généralement entre 45 minutes et 1h30.



L'équipe du Pôle Informations et Conseils en 2019

En 2019, les conseillères en adoption du PIC ont réalisé **en moyenne chaque mois 122 entretiens d'aide à l'orientation**, au téléphone ou au siège du groupement.

3) Gestion des listes de demandes en attente

Le Pôle Informations et Conseils gère également les « listes de demandes en attente » pour 3 pays de l'Agence : le Cambodge (suspension des inscriptions), la Russie et le Vietnam. Au 31 décembre 2019, l'AFA compte **94 familles inscrites sur ces listes** (166 familles en 2018).

	2016	2017	2018	2019
Cambodge	34	14	5	3
Russie	158	123	75	26
Vietnam	253	164	86	65
TOTAL	445	301	166	94

Evolution des volumes de dossiers inscrits sur les listes de demandes en attente de l'AFA au cours des 4 dernières années

La diminution des candidats inscrits sur ces listes peut s'expliquer par le travail important d'information des conseillères sur le profil spécifique des enfants proposés à l'adoption dans ces pays, et d'aide à la réorientation des

projets le cas échéant, un travail particulier des pôles Europe et Asie pour l'envoi de dossiers correspondant aux attentes des pays. Mais également par la diminution du nombre de dossiers en traitement avant adoption.

4)- **Gestion de l'Espace Adoptant des candidats et des courriers de demande d'information**

Le Pôle informations et Conseils assure également la **gestion du suivi de l'Espace Adoptant** des candidats. Sur l'année 2019, **275 requêtes ont été traitées** par les conseillers (contre 418 en 2018). Cette baisse s'explique principalement par la diminution du nombre de dossiers en traitement avant adoption, tandis que le nombre de ceux en suivi augmente.

Enfin, le Pôle Informations et Conseils a également traité **351 courriers de demande d'information** (329 en 2018).

C- **L'accompagnement individualisé**

Les différents pôles de l'Agence accompagnent individuellement les candidats tout au long des différentes étapes de la procédure.

Le Pôle Informations et Conseils accompagne les candidats dans l'orientation de leur projet et répond par téléphone à leurs questions diverses tout au long de la démarche.

Les rédacteurs et assistants des pôles géographiques accompagnent les candidats depuis la prise en charge de leur demande d'adoption orientée vers un pays jusqu'à la fin du suivi post-adoption, par des contacts réguliers durant toute la procédure et après l'adoption.

Focus sur l'accompagnement individuel par le pôle santé

Les candidats peuvent solliciter le pôle santé à tout moment dans leur démarche.

Avant une proposition d'apparement : Les adoptants peuvent **solliciter un entretien individuel auprès du pôle santé afin de poursuivre la réflexion sur les limites de leur projet d'adoption.** Ces entretiens individuels sont obligatoires pour ceux qui souhaitent candidater pour le flux inversé.

Lors d'une proposition d'apparement : Les professionnels du pôle santé mettent à la disposition des adoptants leur expertise pour une lecture éclairée des éléments transmis dans le Rapport relatif à l'enfant (RRE).

Pendant le séjour dans le pays d'origine de l'enfant : les adoptants peuvent transmettre au pôle santé les informations qu'ils auront pu recueillir sur place concernant l'enfant et solliciter l'analyse de ces professionnels.

En 2019, **le médecin a réalisé 249 entretiens individuels** (68 entretiens au siège et 181 entretiens téléphoniques).

La psychologue a, quant à elle, réalisé 248 entretiens individuels (87 au siège de l'AFA et 161 par téléphone).

La quasi-totalité des entretiens liés au parcours de préparation à l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques ont été effectués en binôme médecin-psychologue.

Le Pôle santé de l'Agence a analysé plus de 233 dossiers d'enfants proposés à l'adoption en 2019.

D- La préparation des familles en séances collectives

Face au contexte de l'adoption internationale et à l'évolution du profil des enfants proposés, un des objectifs de l'AFA a été **de renforcer la préparation des candidats à l'adoption**. Plusieurs dispositifs ont été mis en place :

1)- Le « Parcours » en 4 modules

Ce parcours est proposé aux candidats depuis fin 2014. Il est le fruit de nombreuses réflexions issues d'un **groupe de travail, réunissant l'AFA et 18 départements.**

Ce parcours a notamment pour objectif de permettre aux candidats de confronter leurs aspirations avec les profils des enfants confiés en adoption internationale, de les sensibiliser sur les possibles difficultés et les relais disponibles ainsi que de développer leurs compétences parentales.

Construit autour de contenus théoriques et pratiques, ce parcours développe une pédagogie adaptée (thèmes clés, approche du côté des parents et des enfants, mises en situation, vignettes, témoignages...) et fait appel aux interventions de l'équipe du Pôle Santé (psychologue et médecin), ainsi que celles de 2 rédacteurs des pôles géographiques et de 2 conseillers du PIC.

Les contenus sont régulièrement mis à jour afin de permettre toujours plus d'interactivité et de mise en situation des candidats. Ces évolutions sont concertées avec les services adoption des départements grâce à la pérennisation du groupe de travail créé en 2013.

Si les modules 1 et 2 sont ouverts à tout candidat agréé, les modules 3 et 4 sont ouverts uniquement aux candidats dont le dossier est en attente dans un pays, et accompagné par l'AFA.

Enfin, **ce parcours est proposé à la fois au siège de l'AFA et dans les locaux des services adoption des départements qui le souhaitent, grâce à une co-animation en visio-conférence ou en animation locale.**

En effet, depuis 2014, l'AFA propose aux départements un service de visio-conférence permettant à leurs candidats de bénéficier de ce parcours sur leur territoire.



Le **PARCOURS** en 2019

12 réunions du parcours ont été proposées, dont 8 ouvertes en visio-conférence avec divers départements (soit 38 sessions en visio-conférence), réunissant au total **481 candidats** (siège et visio-conférence).

14 départements différents ont assisté à ces sessions, soit en « observateurs » (2), soit en « Co animateurs » (12).

Les départements peuvent par ailleurs, **de façon autonome**, déployer le *Parcours* au niveau local.

Module 1

"J'ai l'agrément et après ?
Construction et vie du projet
d'adoption"

Module 2

"Qui sont les enfants
proposés à l'adoption
Internationale"

Module 3

"Attachement et spécificités
de la parentalité adoptive"

Module 4

"L'adoption au fil du temps :
faire famille"

2)- Sessions « pays »

L'AFA a mis en place, dès 2009, ces sessions collectives de préparation spécifique pour l'adoption dans un pays donné. Les rédacteurs de chaque pôle géographique ainsi que le pôle santé interviennent pour informer les candidats sur les spécificités du pays et le profil des enfants adoptés.

Ces sessions sont essentielles dans le parcours des candidats. La volonté de l'AFA est de rendre ces sessions « PAYS » systématiques afin que chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA puisse en bénéficier. Ces sessions revêtent d'ailleurs de plus en plus souvent un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes.

En 2019, un partenariat spécifique avec le département des Bouches-du-Rhône a conduit à l'organisation de deux sessions spécifiques d'information et de préparation, animées par les rédacteurs des Pôles Géographiques de l'AFA, en déplacement à Marseille, à destination des candidats des Bouches-du-Rhône.

SESSIONS PAYS

En 2019, 27 sessions « PAYS » ont été proposées au siège de l'AFA (25) ou en département (2), réunissant au total 300 candidats.



Session de préparation à l'AFA

3)- Sessions « Enfants à Besoins Spécifiques » (EBS)

Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour **accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un enfant « à besoins spécifiques »** (cf. infra). Depuis 2013, ce parcours a été enrichi par des sessions de formation collective dédiées à l'adoption d'un enfant porteur de besoins spécifiques.

Ces sessions sont **animées par la psychologue et le médecin de l'AFA (Pôle Santé)** qui délivrent une information plus détaillée sur le profil des enfants confiés à l'adoption, notamment sur les pathologies médicales les plus courantes et les profils psychologiques des enfants proposés à l'adoption internationale. Le travail fait en séance vise à permettre un approfondissement de la réflexion sur les limites du projet d'adoption ainsi que sur les capacités d'accueil, au vu des besoins de prise en charge notamment.

Interventions de spécialistes

Certaines problématiques de santé très spécifiques des enfants proposés à l'adoption nécessitent une information ciblée destinée aux candidats qui pourraient les accueillir. L'AFA a donc noué un partenariat avec des professionnels de santé spécialisés dans certaines pathologies.

En 2019, **deux réunions d'information** relatives à l'adoption des enfants infectés par le **VIH** ont été proposées par l'AFA. Ces réunions ont été coanimées par **le médecin de l'AFA** et le **Pr Stéphane Blanche, pédiatre à l'hôpital Necker, spécialisé dans la prise en charge de cette pathologie.**

Deux autres réunions d'information spécialisées dédiées aux cardiopathies congénitales ont été coanimées par **le médecin de l'AFA** et le **Pr Damien Bonnet, chef du service de cardiochirurgie pédiatrique à l'hôpital Necker.**

Face au succès de ces réunions, d'autres projets sont à l'étude pour 2020 (notamment sur l'adoption d'enfants présentant des fentes labio-palatines).

Animation de réunion « EBS » à Lyon

Répondant à l'invitation du département du Rhône, de la métropole du Grand Lyon et de l'EFA 69, la psychologue de l'AFA et le médecin

de l'AFA, se sont rendus à Lyon le 28 novembre 2019. Une réunion avec les professionnels de deux services adoption a permis d'aborder la présentation de l'AFA, ses missions, le contexte de l'adoption internationale (repères statistiques, les attentes des pays d'origine), le profil des enfants à besoins spécifiques et le dispositif d'adoption en flux inversé.

La soirée a été dédiée à une conférence organisée par EFA 69 sur le thème « ENFANT A BESOIN SPECIFIQUE ET ADOPTION » en présence de 120 candidats à l'adoption, a permis de présenter l'accompagnement de l'AFA pour ce type de projet d'adoption.

SESSIONS « EBS »

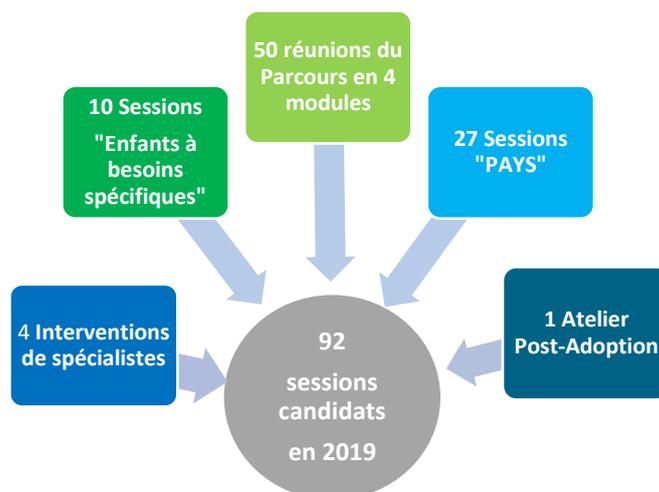
En 2019, **322 candidats** ont été formés en vue de l'adoption d'un « Enfant à besoins spécifiques »

→ **13 sessions « Enfants à Besoins Spécifiques »** (9) et **réunions coanimées avec des médecins spécialistes** (4) ont été proposées au siège de l'AFA, réunissant **202 candidats**.

→ **1 conférence** organisée à Lyon sur le thème des « Enfants à besoins spécifiques » a permis de réunir **120 candidats**.

En 2019, une légère **augmentation du nombre de candidats formés en séance collective est observée**, grâce aux leviers suivants :

- développement de réunions supplémentaires pour le PARCOURS en 4 modules (12 réunions en 2019 c/ 8 en 2018)
- augmentation du nombre de réunions PAYS proposées en 2019.
- visio-conférence permettant aux candidats de participer à distance aux différents modules du « Parcours ». Ces sessions en visio-conférence sont coanimées par les professionnels du département.
- déplacements du Pôle santé et des rédacteurs des Pôles Géographiques pour animer des réunions à destination des candidats



directement dans les services adoption des départements.

Les efforts de l'AFA pour diversifier ses modes d'interaction et tenir compte des contraintes matérielles des candidats ont, cette année encore, porté leurs fruits.

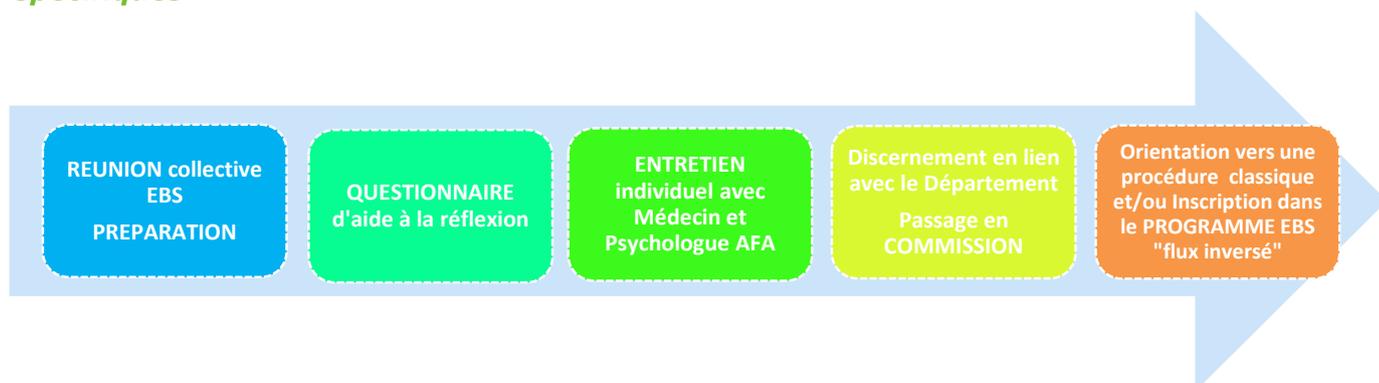
PREPARATION EN SÉANCES COLLECTIVES : BILAN 2019

Au total, en 2019, 92 sessions de préparation des familles ont été proposées par l'AFA. Ces sessions ont réuni 1108 candidats.

- **51 réunions au siège**, bénéficiant à 634 candidats.
- **38 sessions coanimées** en visio-conférence avec les départements, bénéficiant à 319 candidats.
- **3 réunions animées à l'occasion de déplacements de l'AFA en départements**, réunissant 155 candidats - 1 conférence EBS décentralisée, 2 sessions d'information et de préparation à destination des candidats agréés des Bouches-du-Rhône.

E- L'accompagnement renforcé des candidats en vue de l'adoption d'un enfant « à besoins spécifiques »

1)- Le parcours de réflexion et préparation en vue de l'adoption d'un « Enfant à Besoins spécifiques »



Si tous les enfants proposés à l'adoption ont des besoins spécifiques, certains enfants présentent un profil qui rend plus difficile la mise en œuvre de leur adoption.

Ainsi, est considéré comme ayant des besoins spécifiques (parfois cumulativement) :

- Un enfant âgé de **5 ans ou plus** ;
- Un enfant présenté à l'adoption **en fratrie de deux enfants ou plus** ;
- Un enfant ayant **une histoire particulièrement lourde** ou stigmatisante, un **handicap** ou un **problème de santé**.

Selon cette définition, 83,7% des adoptions réalisées par l'Agence en 2019 concernent des « Enfants à Besoins Spécifiques ».

Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un enfant « à besoins spécifiques » dans leur réflexion (cf page 7).

Elle peut conduire à l'intégration des candidats dans un programme spécifique de l'AFA : le programme d'adoption en « flux inversé ».

Les candidats qui envisagent d'adopter un enfant à besoins spécifiques participent à une **réunion collective** de préparation, animée par la psychologue et le médecin de l'AFA (cf page 7).

Différents outils sont proposés aux candidats pour approfondir leur projet dont un

questionnaire. Les candidats sont ensuite reçus en **entretien(s)** avec le Pôle Santé pour échanger sur leur projet d'adoption.

La **commission** « Enfants à Besoins Spécifiques » de l'AFA se réunit et statue en consensus sur la participation des adoptants au programme « flux inversé ». Un travail complémentaire peut être engagé avec le **Service Adoption départemental** et une modification de la notice jointe à l'agrément peut être envisagée.

Si la participation au programme « flux inversé » est validée :

- le Service Adoption du département des candidats en est informé ;
- la base informatique de l'AFA est renseignée : tous les détails du projet des candidats sont enregistrés dans un onglet dédié.

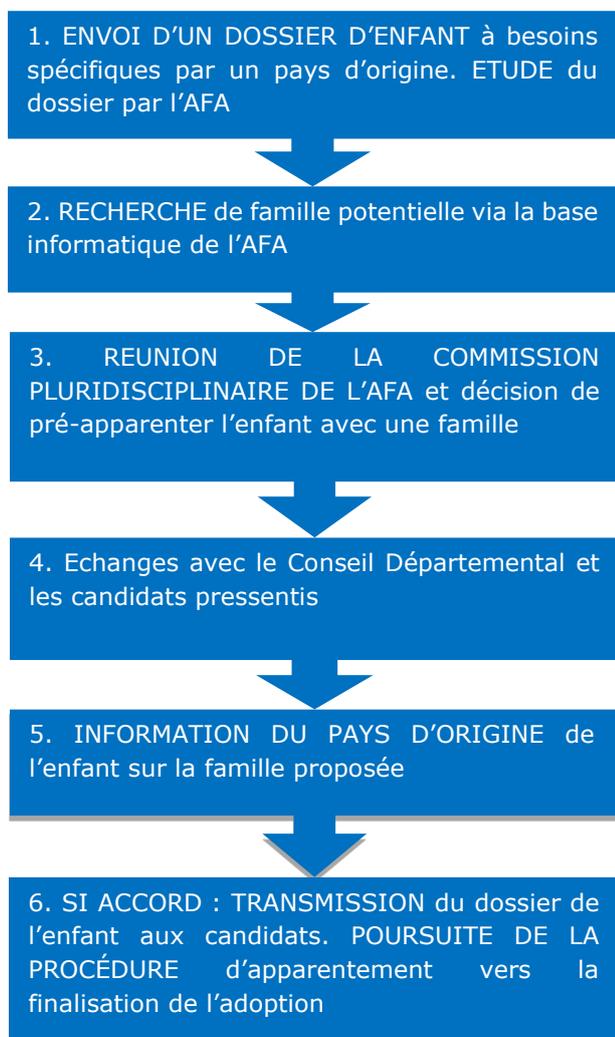
2)- L'apparement en flux inversé

Quand un pays partenaire de l'AFA ne parvient pas à apparementer un enfant en raison de ses besoins spécifiques, il peut transmettre le dossier de l'enfant en sollicitant pour lui une recherche de famille. La Commission « Enfants à Besoins Spécifiques » de l'AFA recherche alors une famille qui pourrait répondre aux besoins de cet enfant.

La base de données est un outil indispensable, car elle facilite l'identification des familles dont le projet pourrait correspondre au profil d'un enfant proposé en « flux inversé ».

Un apparement peut alors être travaillé par les membres de la commission, en lien étroit avec les services adoption des départements.

Déroulement d'un apparentement en « flux inversé »



Nb : Le « pré-apparentement » est proposé au pays d'origine, qui reste le décisionnaire final sur le choix de la famille.

ADOPTIONS EN « FLUX INVERSÉ » EN 2019

- **133 dossiers d'enfants analysés dans le cadre de demandes de recherche de famille émises par les pays partenaires de l'AFA.**

- **91 questionnaires EBS** ont été distribués et **202 candidats ont été accompagnés** pour intégrer le programme du « flux inversé ».

- **78 réunions de la « Commission Enfants à Besoins Spécifiques ».**

- **28 adoptions en flux inversé finalisées** (33 en 2018 et 23 en 2017).

=> En 2019, les adoptions en flux inversé ont représenté 23,94% des adoptions réalisées via l'AFA. (19,52% des adoptions réalisées en 2018 / 13,21% des adoptions réalisées en 2017).

87 candidats (couples ou célibataires) **sont inscrits dans le programme « flux inversé » de l'AFA.**

Plus de 1000 candidats ayant un agrément pour l'adoption d'un **enfant « à besoins spécifiques »** ont un dossier enregistré sur la **base de données AFA.**

F. Intermédiation dans les procédures

Au 31 décembre 2019, l'Agence suit 5299 candidats ou familles adoptantes.

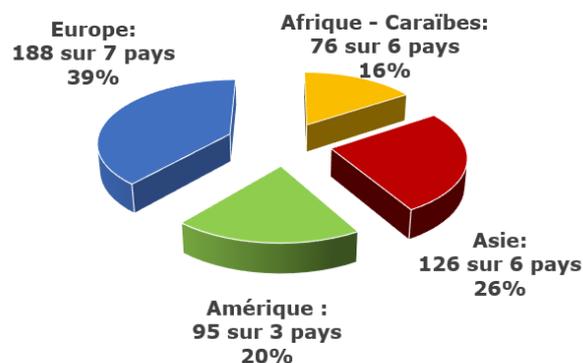
En amont de la procédure d'adoption, 904 candidats sont en lien avec Service Information et Accompagnement en vue de définir et orienter leur projet.

Le Service International accompagne, quant à lui, 2525 couples ou célibataires dans leur parcours d'adoption, entre le moment de la signature d'un Projet de Mise en Relation (PMR) et la fin du suivi obligatoire après l'adoption. Il reste également mobilisé pour 1818 familles dont les dossiers sont désormais versés aux archives nationales.

Parmi ces familles, plusieurs effectuent des démarches de recherches d'origines (consultations de dossiers, visites au pays d'origine, recherche de la famille d'origine, etc.).

En 2019, l'Agence a enregistré un nombre relativement stable de nouveaux projets d'adoption engagés (177 contre 184, en 2018) et a adressé 125 nouveaux dossiers dans les pays d'origine (+17% par rapport à 2018). Cette tendance permet de continuer à répondre à l'un des objectifs fixés à l'Agence : optimiser le nombre de candidatures présentées aux partenaires. Il s'agit de tendre vers un nombre et des profils de candidats plus en adéquation avec les besoins des pays d'origine. Au regard du nombre d'adoptions accompagnées par l'AFA cette année (117), le nombre de nouveaux projets (177) et de nouvelles candidatures inscrites (125) auprès des pays paraissent adéquats.

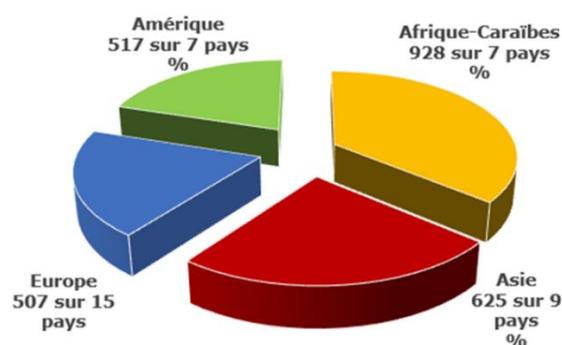
Répartition par continent des 485 dossiers en traitement dans les pays d'origine au 31/12/2019



Un travail très ciblé sur chaque pays partenaire a permis de lancer, en 2019, 7 appels à candidatures (9 en 2018) pour les pays suivants : Haïti, Thaïlande, Philippines, République Dominicaine, Mexique, Pérou et Burkina Faso. Le nombre de dossiers transmissibles est resté limité en raison des quotas appliqués par les pays d'origine.

La baisse structurelle du nombre d'adoptions, l'allongement des délais d'attente et la modification substantielle du profil des enfants adoptables restreignent les possibilités d'orientation des familles dont le projet d'adoption s'avère peu ouvert. Les pôles géographiques de l'Agence ont enregistré une baisse de 7%, légèrement plus faible que la précédente, du nombre de dossiers en gestion : 2577 en 2019 contre 2778 en 2018. Ces tendances correspondent aux réalités et aux demandes des pays d'origine et permettent une meilleure prise en charge de chacune des candidatures. Aux 2577 dossiers, s'ajoutent les 1818 dossiers versés aux archives nationales qui concernent des adoptions finalisées mais pour lesquelles les familles sont susceptibles de solliciter les services de l'Agence dans la recherche des origines des enfants adoptés.

2577 dossiers en gestion par les pôles géographiques au 31/12/2019



Dans un contexte de complexification de l'adoption, le temps consacré à l'accompagnement des familles a considérablement progressé, en lien avec la nécessité de faire interagir toujours plus les différents professionnels au siège, dans les départements et à l'étranger à certaines étapes clés de la préparation des candidats et de la réalisation de l'adoption.

G- L'accompagnement après l'adoption

L'accompagnement des familles par l'AFA ne se termine pas une fois l'enfant adopté mais se poursuit après son arrivée dans sa nouvelle famille.

1) Le suivi post-adoption

Les périodes de suivi post-adoption font parties intégrantes de la procédure d'adoption et mobilisent l'Agence en raison du niveau élevé d'exigence des pays d'origine, mais aussi de certaines situations inquiétantes suivies très en lien avec les Conseils Départementaux.

Des rapports de suivi décrivant l'intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille et son environnement doivent être envoyés selon des calendriers précis aux pays d'origine. Ils sont réalisés par les professionnels des départements et doivent être transmis par les parents adoptants, par l'intermédiaire de l'AFA.

Le nombre de ces rapports est variable et dépend des exigences de chaque pays. L'AFA, en relation étroite avec les familles et les départements, veille au respect de l'envoi de ces rapports dans les délais impartis.

2) L'archivage des dossiers finalisés auprès de la Mission des Archives Nationales

Soucieuse de la bonne conservation et de l'accessibilité des dossiers d'adoption, l'AFA a transmis, en 2019, **147 dossiers** à la Mission des Archives Nationales (MAN) lorsque le suivi post-adoption est terminé. Les demandes de consultation de dossier de la part de personnes adoptées sont adressées directement à l'Agence, qui sollicite alors la récupération du dossier et accompagne sa consultation et les démarches afférentes.

Au total, à fin 2019, **1818 dossiers d'adoptions finalisés via l'AFA sont conservés par la Mission des Archives Nationales.**

Le Rassemblement des familles AFA 16 Novembre 2019 à Paris

Charlotte GIRAULT, directrice générale, **et toute son équipe** ont souhaité rassembler, à l'occasion du 30ème anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, les familles qui ont adopté par son intermédiaire pour une journée festive à la Mairie du XVIIème, à l'invitation du Maire, **Geoffroy BOULARD**.

Près de 600 personnes (parents, enfants, et équipe organisatrice) se sont retrouvées dans la joie et la bonne humeur. 180 familles venues de toute la France



Un **village** composé de différents stands rassemblait tous les acteurs du monde de l'adoption (EFA, le MASF, la VDA...). Parmi les associations de parents par pays d'origine (APPO) : l'AFAENAM Madagascar, l'APAEC – Colombie, l'APAE d'Haïti, l'APAER – Russie, Racines Thaïlandaises, les Pétales de la Rose Bulgare et Sourires du Népal, Demisenya et l'AFAENAC.

L'AFA a proposé **aux enfants et adolescents diverses activités** : confection de poupées russes, spectacle, film, chasse aux trésors, faite par les Jeunes Ambassadeurs sur le stand du Défenseur des droits.

Des **groupes d'échanges étaient proposés aux parents**, animés par l'AFA et par EFA. Des « ateliers » sur la scolarité, sur la recherche des origines & internet, sur le retour au pays de naissance de l'enfant.

La mise à disposition d'un photobooth a permis de créer une très belle fresque avec toutes les familles réunies. La journée s'est achevée sur un concert de Vincent VINEL, finaliste de The Voice 2017.

3) L'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines

Entre 2006 et 2019, l'AFA a réalisé 4313 adoptions internationales.

Aujourd'hui, de plus en plus d'enfants adoptés sont devenus grands et sollicitent l'Agence à propos de leurs origines.

Pour les accompagner au mieux dans leur demande, un **protocole interne à l'AFA** a progressivement été mis en place depuis 2018.

L'AFA a également contribué au **groupe de travail** sous l'égide de la Mission de l'Adoption Internationale **et réunissant différents partenaires de l'adoption** : la Fédération Française des Organismes Autorisés pour l'Adoption (à l'initiative du projet), le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles, les associations la Voix Des Adoptés et Enfance et Famille d'Adoption, en vue d'améliorer la prise en charge de demandes et d'uniformiser les procédures d'accompagnement en matière de recherche des origines.

Deux outils (l'un à destination des personnes adoptées et l'autre à destination des professionnels de l'adoption) ont vu le jour grâce à ce groupe de travail collaboratif :



« Recherche des origines : le guide à l'attention des personnes adoptées »

« Des outils pour accompagner la recherche des origines : document à usage des opérateurs adoption ».

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LA RECHERCHE DES ORIGINES Document à usage des opérateurs en adoption

Préambule
 La loi fait strictement obligation de transmission des données individuelles d'adoption. Pour autant, il apparaît important de tenter d'accompagner certains usagers souhaitant retrouver leurs origines et l'accompagnement comme un processus continu, ouvert sur les données, les besoins et les attentes des personnes.
 La recherche des origines n'est pas à considérer comme un retour vers le passé, mais comme un processus dynamique pour se défaire des liens.

Les professionnels des opérateurs ont constitué un groupe de travail pluridisciplinaire à destination des personnes adoptées et de leur famille adoptive, afin de définir des protocoles et des outils adaptés à leur situation. Les professionnels ont travaillé sur la base de données personnelles issues des adoptions, orientées par les informations de professionnalisme.

Chaque opérateur est libre de le faire en vertu de l'accompagnement.
 Compte tenu des données de travail internes à la FFOAA, cet outil est produit pour que les opérateurs s'approprient et se responsabilisent à leur fonctionnement.

« Origines, quel est le lien ? » - un livre, prendre en compte, sortir de...
 Un point de départ et un accompagnement en fonction de nos besoins.

Document élaboré conjointement par l'AFA, la FFOAA, la RAI, Octobre 2019

En outre, dans cette dynamique de collaboration et d'échange, l'AFA a également participé à la **web radio « R-VDA »** de l'association la Voix Des Adoptés intitulée **« A la croisée des liens et des histoires »** animée, entre autres, par la travailleuse sociale et psychologue québécoise Johanne Lemieux.



Liliana Mingita, psychologue de l'AFA, et Marion Poisse, coordinatrice du Pôle Informations et Conseils, lors de l'émission radio de la Voix des adoptés



L'Agence est sollicitée par de nombreuses personnes adoptées ou leur famille adoptive, qu'elles aient été adoptées via l'Agence ou non, dans le cadre d'un **questionnement sur leurs origines et leur histoire pré-adoptive**.

Ainsi, en 2019, l'AFA a traité **80 demandes relatives à l'accès aux origines** (50 en 2018), provenant de personnes adoptées ou de leur famille adoptive.

II. L'ANIMATION ET LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Le POINT sur chaque PAYS dans lesquels l'AFA a fait réaliser des adoptions ou eu une actualité signifiante :

AMÉRIQUES

BRESIL (PAYS CLH)

Dernière accréditation : demande d'accréditation en cours au 31/12/2019

Adoptions AFA en 2019 : /

Mandataire : Maître Suzana VASCONCELOS

L'AFA a poursuivi son action d'implantation en 2019 en présentant les compléments sollicités par les autorités locales pour son dossier d'accréditation, permettant la validation par la Police Fédérale et initiant la seconde étape majeure auprès de l'autorité centrale et des ministères concernés. L'issue de la demande d'accréditation est très incertaine.

CHILI (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisée depuis 2006

Adoptions AFA en 2019 : 0 (5 en 2018)

Pas de correspondant local ni mandataire

L'AFA maintient d'excellentes relations avec le Servicio Nacional de Menores (SENAME), autorité en charge de l'adoption internationale. L'Agence est également restée en contact régulier avec la Fondation MI CASA. Toutefois, cette année a été marquée par un contexte local de forte instabilité politique. Cette dernière a impacté les politiques publiques en matière de protection de l'enfance. Les adoptions accompagnées avec ce pays concernent essentiellement des enfants à besoins spécifiques.

COLOMBIE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : décembre 2019 (pour deux ans)

Adoptions AFA en 2019 : 31 (31 en 2018)

Correspondante locale : Maître Claudia SCHATTKA-PONCET

L'AFA a réalisé 31 adoptions en Colombie en 2019, avec 24 propositions d'appariements reçues, pour 33 enfants. Le taux de refus de proposition est donc très faible, ce qui indique une bonne

adéquation entre les projets des adoptants et les profils des enfants proposés dans ce pays, ainsi qu'une bonne préparation des candidats.

Cette année a été marquée par des difficultés d'obtention de la nouvelle accréditation de l'AFA le dernier trimestre, qui ont impacté les résultats sur ce pays. En effet, de légers retards dans les rapports de suivi de deux familles ont suspendu l'accréditation par les autorités colombiennes. Celles-ci n'ont autorisé l'AFA qu'à la fin du mois de décembre, par une note personnelle de l'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF). L'Agence est restée très mobilisée sur cette problématique de juin 2019 à décembre 2019.

Le dernier trimestre a toutefois permis l'appui de **deux projets de la Mission de l'Adoption internationale** dédiés aux professionnels en Colombie. Ainsi, la correspondante de l'AFA a été particulièrement mobilisée, et le siège dans une moindre mesure, pour l'appui à l'organisation de ces deux missions, en coordination avec les pilotes des projets :

- Le docteur SORGE, pédiatre, s'est rendu dans différentes régionales de Colombie du 26 octobre au 16 novembre 2019. Son déplacement, sous l'égide de la MAI, visait à développer les compétences des équipes des régionales sur la manière d'examiner les enfants et d'améliorer leurs rapports médicaux. A cette fin, des rencontres avec les professionnels des régionales ont été organisées par la correspondante de l'AFA. Il a par ailleurs évalué des enfants sous protection en consultation.
- Le docteur PEROUSE DE MONTCLOS, psychiatre, s'est également rendue en Colombie en décembre 2019, grâce aux subventions de coopération de la MAI, pour dispenser une conférence sur l'adoption internationale. Plus de 80 professionnels étaient invités, parmi lesquels l'ICBF, les IAPAS (FANA, CASA, Pisingos), des avocats, psychologues, défenseurs et personnel multidisciplinaire, sociologues et fondateurs des IAPAS.

CARAIBES

MEXIQUE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : 2018 (jusqu'en 2022)

Adoptions AFA en 2019 : 1 (0 en 2018)

Mandataire : Maître Manuel CASTRO

L'AFA s'est déplacée au Mexique en novembre 2019, elle a pu mieux appréhender les différents acteurs de l'adoption internationale au Mexique et percevoir les nouvelles spécificités des procédures d'adoptions mises en place entre les deux pays. Le profil des enfants adoptables reste très complexe et variable à ce jour.

Grâce au travail de son représentant sur place, l'AFA est actuellement implantée auprès de l'Etat de Mexico ainsi qu'au sein d'un organisme privé. Elle continue son travail exploratoire auprès d'autres Etats fédérés.

En 2019, l'AFA a réalisé un appel à candidature pour adresser 5 dossiers.



PEROU (PAYS CLH)

Dernière accréditation : mars 2019

Adoptions AFA en 2019 : 1 (8 en 2018)

Correspondante locale : Lindsay NOGUEIRA

L'AFA a connu une baisse importante des adoptions au Pérou en 2019. Les adoptions internationales ont pâti de deux changements successifs de direction à la tête de l'autorité centrale péruvienne (la Dirección general de adopciones), et des mouvements des professionnels subséquents. 64 adoptions internationales ont été réalisées au Pérou, tous pays d'accueil confondus, avec une forte tendance au développement des procédures en flux inversé. L'Agence a travaillé à cette adaptation au cours de l'année.

HAÏTI (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : octobre 2018 (jusqu'en octobre 2020)

Nombre d'adoptions en 2019 : 3 (4 en 2018)

Correspondant local et prestataire : Kerlyne MARSEILLE et Dr Bernard ARCENS

Le nombre d'adoptions reste relativement stable cette année encore, sans marquer d'évolution particulièrement favorable en matière de délais avant l'apparement ou d'évolutions des procédures d'adoption en cours (entre l'apparement et l'arrivée de l'enfant en France).

A ce titre, l'AFA a rencontré des membres de l'Institut du Bien-être Social et des Recherches (IBESR) lors d'une réunion organisée à la MAI le 9 septembre 2019, permettant de confirmer que l'ensemble des apparements connaissent des délais conséquents. L'adoptabilité est parfois complexe à définir en raison de difficultés pour l'obtention des consentements à l'adoption notamment. L'AFA s'efforce d'accompagner au mieux les familles en attente et de les sensibiliser aux réalités de ce pays.

Par ailleurs, l'AFA a réalisé, par l'intermédiaire du médecin prestataire avec lequel elle travaille, des **sessions de sensibilisation auprès des crèches**, relatives à l'hygiène, aux maladies liées à l'eau, aux vaccinations, à l'alimentation et à la nutrition ainsi qu'à la sensibilisation à l'adoption. Ces séances se sont étalées sur une période de quatre mois entre septembre et décembre 2019.



Enfin, la nette dégradation de la situation socioéconomique et politique du pays a entraîné des troubles majeurs sur le territoire, affectant sérieusement le fonctionnement des services publics. Cette situation a perturbé l'avancée des procédures d'adoptions et a rendu difficile les déplacements des familles adoptives pour les périodes de socialisation ou de retour avec l'enfant.

Le mois de novembre 2019 a été marqué par un évènement dramatique qui a bouleversé l'Agence. Un couple d'adoptants accompagné par l'AFA a perdu la vie le 24 novembre à Port-au-Prince en allant à la rencontre des enfants qu'il devait adopter.

Depuis, tout déplacement de candidats à l'adoption est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

REPUBLIQUE DOMINICAINE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : octobre 2017

Adoptions AFA en 2019 : 0

Mandataire : Maître Cecilia MORALES.

A la suite de 4 appels à candidatures depuis 2016, dont un en 2019 pour 5 dossiers, 12 familles accompagnées par l'AFA sont aujourd'hui placées sur les listes d'attentes de l'autorité centrale (le *Consejo Nacional para la Niñez y la Adolescencia* - CONANI), dont les plus anciennes ont été acceptées en juillet 2016. A ce jour, aucune proposition d'apparement n'a été reçue. Le CONANI apparesente aujourd'hui les familles placées sur ses listes d'attente durant le premier semestre de l'année 2015.

AFRIQUE

BURKINA FASO (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : 12 novembre 2012

Nombre d'adoptions cette année : 2 (4 en 2018)

Correspondant local: Hortense NIKIEMA

Le nombre d'adoptions réalisées en 2019 reste faible, toutefois l'activité en matière d'adoption internationale est stable avec ce pays. Un appel à dossiers a d'ailleurs été organisé le 25 octobre 2019 pour l'envoi de 5 nouvelles candidatures au Burkina Faso.

Les enfants proposés sont relativement jeunes et en bonne santé, même si l'autorité centrale burkinabè sollicite de plus en plus souvent les opérateurs en flux inversé pour des enfants de plus de 6 ans et/ou porteurs hétérozygotes de la drépanocytose.

Il convient de rappeler que le délai avant un apparement reste relativement long (2 familles adoptantes du quota 2016 sont toujours en attente) et la procédure d'adoption dure en

moyenne une année, que ce soit pour les adoptions classiques ou intrafamiliales.

Par ailleurs, le Burkina Faso est soumis régulièrement à des attaques terroristes et à d'importants déplacements de populations. Une grande partie du pays est placée en zone rouge et orange. Dans un tel contexte, le déplacement de familles adoptantes sur le sol burkinabè implique une grande prudence et l'adoption de mesures sécuritaires renforcées.

MADAGASCAR (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : 6 janvier 2011

Nombre d'adoptions cette année : 4 en 2019 (3 en 2018)

Correspondant local: Ida RANDRIANAIVO

Le nombre d'adoptions est relativement stable de 2018 à 2019 et la majorité de ces adoptions sont des intrafamiliales (3).

L'AFA s'est déplacée à Madagascar du 28 avril au 3 mai 2019 pour se présenter au nouveau coordonnateur de l'Autorité Centrale pour l'Adoption Malagasy (ACAM), rencontrer les différents acteurs de l'adoption (chef du secrétariat administratif et technique de l'ACAM, magistrats, assistante sociale) et visiter des centres à Antananarivo.



Deux thèmes ont été particulièrement évoqués lors des différentes rencontres :

- Les décrets d'application de la nouvelle loi promulguée le 26 juillet 2017 et publiée le 5 février 2018, sur l'adoption qui ne sont pas encore sortis. L'ACAM a indiqué que l'un des décrets porterait sur son organisation, l'agrément des centres et l'accréditation des opérateurs et l'autre sur la contribution financière versée par

les adoptants lors de l'acceptation d'une proposition d'apparentement. Si le premier décret est quasiment finalisé et doit désormais suivre son cours administratif, le second est en attente d'une consultation qui doit être réalisée au sein des centres pour connaître le coût exact d'une adoption.

- Les adoptions intrafamiliales qui sont majoritairement accompagnées par l'AFA. L'ACAM a précisé que l'âge des adoptants limité à 55 ans s'appliquait également aux demandes d'adoption intrafamiliale et que le lien de parenté ne pouvait dépasser le 3ème degré (neveu, nièce). Il a été souligné à l'ACAM que l'AFA n'était compétente que pour l'adoption d'enfants de moins de 15 ans et qu'elle ne pouvait accompagner que les adoptants titulaires d'un agrément (ce qui n'est plus nécessaire pour l'adoption de l'enfant du conjoint).

Par ailleurs, dans le cadre de session de préparation des candidats pour ce pays, l'Agence a mis en place une intervention de la correspondante locale par visio-conférence pour partager son expérience et donner des conseils sur leur futur séjour de trois mois à Madagascar.

MALI (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : 20 septembre 2006

Nombre d'adoptions en 2019 : 2 (1 en 2018)

Correspondant local ou mandataire : non

Depuis l'entrée en vigueur effective de la loi n°2011-087, adoptée le 30 décembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille, seuls les personnes ou couples de nationalité malienne peuvent déposer une candidature pour adopter dans ce pays.

Il faut noter également que les adoptions intrafamiliales ne sont pas possibles, l'adoption-protection malienne correspondant en droit français à une délégation d'autorité parentale.

Par ailleurs, le Mali est soumis régulièrement à des attaques terroristes et à d'importants déplacements de populations. Dans un tel contexte, le déplacement de familles adoptantes sur le sol malien implique une grande prudence et l'adoption de mesures sécuritaires renforcées.

TOGO (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : 7 avril 2010

Nombre d'adoptions en 2019 : 1 (7 en 2018)

Correspondant local ou mandataire : non

Une seule adoption a été finalisée cette année et deux procédures d'adoption de l'enfant du conjoint sont actuellement bloquées au niveau du passeport.

L'AFA s'est déplacée au Togo du 3 au 8 mars 2019 pour rencontrer les membres du Comité National d'Adoption d'Enfants au Togo (CNAET – autorité centrale togolaise) et visiter plusieurs centres d'accueil. La procédure administrative et judiciaire est intégralement gérée par le CNAET, que ce soit pour les adoptions nationales comme internationales.

Lors de l'entretien avec les membres du CNAET, il a été principalement évoqué les adoptions intrafamiliales. En effet, à la suite d'un échec à l'adoption, le CNAET a décidé d'être plus vigilant sur ces demandes particulières. Ainsi, il a refusé trois projets d'adoptions intrafamiliales en 2019, au motif que le projet n'était pas dans l'intérêt de l'enfant.



L'AFA a également reçu dans ses locaux deux membres du CNAET (le Président et le psychologue) le 25 septembre 2019. La rencontre avec l'équipe a porté sur le profil des enfants proposés à l'adoption internationale par le Togo. Il s'agit d'enfants trouvés sans filiation connue. Il n'est donc pas possible d'avoir des informations sur les parents biologiques. Aussi, les membres du CNAET soulignent la fréquence des dossiers d'enfants sans information sur les antécédents familiaux.

Par ailleurs, le CNAET a indiqué que les enfants étaient systématiquement pris en charge médicalement. Ils ont toujours droit à un bilan complet à l'hôpital avant d'être remis à la pouponnière.

GUINEE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : mars 2015 jusqu'en mars 2017

Nombre d'adoptions cette année : adoptions suspendues – aucune procédure en cours

Correspondant local ou mandataire : non

Les adoptions internationales sont toujours suspendues dans ce pays. L'autorité centrale guinéenne a rédigé un manuel de procédures mais ne l'a pas publié officiellement.

L'AFA reste en lien avec les autres OAA et se tient prête à collaborer à nouveau avec ce pays.

ASIE

CHINE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation en 2006.

Adoptions AFA en 2019 : 17 (22 en 2018).

Mandataire : China Oriental Dream

L'année 2019 a marqué une continuité dans le profil des enfants proposés : une grande majorité d'enfants présentent des particularités médicales. A l'inverse, le ralentissement des propositions concernant des enfants jeunes en bonne santé se poursuit. Sur 17 enfants arrivés en France, 16 étaient porteurs de particularités médicales (pathologies malformatives diverses telles que cardiopathies, fentes labio palatines, syphilis congénitale, pied bot), et/ou avec un diagnostic de « retard », selon l'autorité centrale chinoise. Le travail avec les opérateurs locaux et les professionnels de santé a permis d'établir que ce diagnostic recouvre des situations diverses (notamment le retard psychomoteur, de langage, mental, staturé-pondéral).

Le dernier trimestre a été marqué par plusieurs changements dans le déroulement des procédures aussi bien en Chine qu'en France, ralentissant le rythme des propositions d'appareillages et le nombre d'adoptions.

A cet égard, en fin d'année 2019, suite à la nomination d'un nouveau directeur à l'autorité centrale chinoise (le *China Center for Children's Welfare and Adoption* – CCCWA), une réforme relative au système de placement des enfants à besoins spécifiques a été initiée.

L'Agence s'est adaptée à ces évolutions grâce à des échanges fournis et fructueux avec les contacts locaux.

Les liens de l'Agence avec les autorités chinoises ont également été entretenus cette année, lors

de la rencontre d'une délégation chinoise le 17 juin 2019. L'AFA a reçu une délégation de la province de Guangdong composée de Monsieur ZHANG CHUN YANG, directeur du Bureau des Affaires Civiles de Dongguan, Monsieur LU DA MING, directeur du Centre des services sociaux de Dongguan de la province de Guangdong et Madame CHENG FANG, secrétaire générale du même centre des services sociaux. Cette rencontre fut l'occasion d'échanger sur les procédures d'adoption dans cette province, mais également de réunir des familles adoptantes et leurs enfants autour d'un moment convivial.

Par ailleurs, Mr François YU, directeur de l'Agence China Oriental Dream, partenaire de l'AFA en Chine, a été reçu le 3 juin dans le but d'échanger avec les équipes de l'AFA sur la préparation des familles, le profil des enfants et les programmes spécifiques existants en Chine.



INDE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : juillet 2018.

Adoptions AFA en 2019 : 0

Pas de correspondant local

L'année 2019 a été marquée par l'envoi des premiers dossiers à la *Central Adoption Resource Authority* (CARA) dans le cadre de la reprise du partenariat avec ce pays.

L'AFA a été invitée à rencontrer une délégation du consulat d'Inde en France et s'est rendue aux célébrations de la fête nationale.

PHILIPPINES (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisée depuis 2006

Adoptions AFA en 2019 : 11 (9 en 2018)

Pas de correspondant local

Les adoptions réalisées par l'AFA aux Philippines demeurent stables. 48 dossiers sont en attente d'appareillages auprès de l'autorité centrale,

l'Intercountry Adoption Board (ICAB) dont 18 font l'objet d'une procédure de suspension (naissance ou adoption d'un pupille en France car ce pays autorise les suspensions dans ce cadre).

Un appel à candidatures pour 7 dossiers a été réalisé en 2019. Si le profil des enfants nécessite une ouverture des projets des adoptants plus étendue en termes de particularités de santé, ces dernières restent toutefois légères.

Une délégation de l'AFA s'est rendue aux Philippines pour assister au 15^{ème} Congrès organisé par le *Département de la protection sociale et du développement* (DSWD). Ce déplacement a été l'occasion de rencontrer les membres de l'ICAB, visiter plusieurs centres et renforcer les liens avec la fondation Virlanie. Le Directeur Général de cette dernière a été rencontré au siège de l'Agence en octobre 2019.

Enfin, l'AFA a participé au rendez-vous annuel des adhérents de l'association PAEPAMA (Philippines Adoption : Enfants, Parents Adoptés Majeurs et Amis) afin de présenter l'activité de l'AFA et répondre aux différentes questions des familles.



SRI LANKA (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation en 2016

Adoptions AFA en 2019 : 0 (2 en 2018)

Pas de correspondant local

L'AFA a poursuivi les relances de rapports de suivi post-adoption afin de se conformer au calendrier fixé par le Sri Lanka.

THAILANDE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : 2006

Adoptions AFA en 2019 : 4 (8 en 2018)

Pas de correspondant local

L'Agence constate une diminution du nombre d'adoptions sur ce pays. Le premier semestre 2019 a connu une activité thaïe au ralenti,

notamment, du fait de l'organisation par l'autorité centrale thaïlandaise du Nativeland. Cet événement est un voyage de retour au pays proposé aux personnes adoptées en Thaïlande. Il s'est tenu en juin 2019 et a mobilisé les équipes du *Department of Children and Youth* (D.C.Y).

L'Agence a œuvré à la recherche de solutions face aux difficultés rencontrées lors des démarches réalisées en France auprès des juridictions françaises, en l'absence de légalisations obligatoires. A ce titre, les équipes de l'AFA ont rencontré le 19 novembre à l'ambassade Mr le Consul de Thaïlande, Tachasit PRASITTIRAT, ainsi que Mmes RIGault et KENSING, des services de l'adoption et de légalisation. Les échanges avec l'autorité centrale (DCY) ont permis de trouver des alternatives pour les démarches de légalisations à réaliser.

Un appel à candidatures pour 9 dossiers a été mené en mars 2019.

VIETNAM (PAYS CLH)

Dernière accréditation : licence obtenue en mai 2017 (jusqu'en 2022)

Adoptions AFA en 2019 : 7 (6 en 2018)

Correspondants locaux : M. Emmanuel POLLEIN (régisseur) et M. Nhuong Van NGUYEN

Le nombre d'adoptions réalisé par l'AFA au Vietnam est demeuré stable : il a concerné principalement des procédures dites en flux inversé et comprend également 2 adoptions intrafamiliales et une adoption en flux classique.

Une délégation de l'AFA, composée de la directrice générale, du médecin et de la rédactrice, s'est rendue au Vietnam en juillet 2019 accompagnée des correspondants locaux. Ce déplacement a permis de rencontrer l'autorité centrale vietnamienne (le *Département de l'Adoption - DA*), de renforcer le réseau de partenaires et de visiter des centres.



A la suite d'une modification du Décret n°19 relatif à l'adoption, certains profils d'enfants relevant auparavant du flux inversé comme les enfants grands et les enfants atteints de certaines particularités de santé telles que l'hépatite B ou C seront désormais apparentés en flux classique.

A ce titre, un quota de 4 candidatures a été attribué à l'AFA au titre de l'année 2019, permettant d'initier des procédures pour des candidats inscrits sur la liste de demandes en attente pour le Vietnam.

L'AFA a également mis en place, en accord avec l'autorité centrale française, une procédure d'adoption hors quota portant sur l'adoption d'enfants de plus de 9 ans et 6 mois.

Enfin, l'AFA a poursuivi les relances auprès des familles pour obtenir la régularisation des suivis post-adoptions en attente.

EUROPE

BULGARIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions en 2019 : 11 (22 en 2018)

Correspondant local ou mandataire: non

En 2019, le contexte politique national a eu un impact sur l'adoption nationale et internationale en raison notamment d'oppositions aux mesures de protection de l'enfance en place, au développement des familles d'accueil et aux déclarations d'adoptabilité des enfants.

Malgré cela et malgré une baisse du nombre d'enfants proposés à l'adoption internationale cette année, la Bulgarie reste l'un des principaux pays d'adoption de l'AFA.

Les profils des enfants proposés à l'adoption impliquent un travail conséquent d'information, de préparation et d'accompagnement des familles à toutes les étapes. A ce titre, le Ministère de la Justice bulgare souhaite être informé des formations suivies par les candidats.

Toutefois, malgré les outils en place, 5 propositions n'ont pas pu aboutir pour des raisons d'inadéquation entre le profil de l'enfant proposé et le projet de la famille.

En tout état de cause, les autorités bulgares ont fait part à l'Agence de leur souhait de recevoir plus de candidatures. En effet, le Ministère de la Justice souhaite avoir la possibilité de choisir les parents pour un enfant parmi plusieurs profils. A ce titre, la Bulgarie est actuellement un des rares pays partenaires de l'Agence qui ne limite pas le nombre de candidatures et qui accepte celles des célibataires.

L'AFA entretient d'excellentes relations avec les équipes en charge de l'adoption internationale au Ministère de la Justice bulgare et jouit d'une excellente image que la mission de l'AFA au mois de juin 2019 a permis de le vérifier.



HONGRIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions en 2019 : 9 (10 en 2018)

Correspondant local ou mandataire : non

Le nombre d'adoptions finalisées reste stable en 2019, avec des délais d'attente relativement courts (autour d'un an entre l'enregistrement en Hongrie et l'adoption).

Les autorités hongroises sont très satisfaites de la coopération avec l'AFA et de la qualité des dossiers reçus. Elles ont tenu à rappeler la qualité de préparation des familles AFA aux réalités de l'adoption et son importance, notamment lors d'une situation délicate sur place où l'enfant a pu dire son souhait de ne pas être adopté.

Toutes les familles qui se sont déplacées en Hongrie ont fait un retour très positif de la préparation des enfants, de l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier sur place.

LETONNIE (PAYS CLH)

Dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Adoptions AFA en 2018 : 0 (0 en 2018)

Pas de correspondant local

Les autorités lettones ont suspendu les adoptions avec la France depuis avril 2017, en raison de retards concernant des suivis post-adoption de procédures accompagnées par l'AFA et hors AFA. Cette année, l'AFA a maintenu ses actions de relance aussi bien auprès des Conseils départementaux qu'auprès des familles afin de transmettre les derniers rapports attendus par les autorités lettones, parmi lesquels, les rapports de suivi concernant les dernières adoptions de 2017.

A la fin de l'année 2019, 4 rapports étaient en cours de traduction. Les échanges étroits avec l'autorité centrale lettonne afin de rendre compte du travail effectué laissent envisager une possible reprise de la coopération qui sera au centre des discussions lors du prochain déplacement de l'AFA en Lettonie.

PORTUGAL (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions en 2019 : 5(0 en 2018)

Correspondant local ou mandataire: non

Le nombre d'enfants adoptables au Portugal reste relativement faible et l'adoption d'enfants de moins de 10 ans en relative bonne santé est réservée aux ressortissants portugais.

L'AFA entretient de très bonnes relations avec l'autorité centrale portugaise et est régulièrement interrogée sur des dossiers de familles ou dans le cadre du flux inversé (99 profils reçus à l'Agence en 2019).

ROUMANIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : février 2014

Nombre d'adoptions en 2019 : 0 en 2019 (3 en 2018)

Correspondant local ou mandataire: non

L'AFA collabore depuis la fin 2013 avec l'Autorité centrale roumaine, l'ANPDCA (Autorité Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfant et l'Adoption). Toutefois le nombre de familles concernées est limité car seuls les candidats de

nationalité roumaine, ou binationaux pour les couples, sont acceptés.

L'AFA s'est déplacée en octobre 2019 pour rencontrer les acteurs de l'adoption et de la protection de l'enfance en Roumanie.

Les enfants proposés à l'adoption internationale sont considérés comme « difficilement adoptables » (expression roumaine officielle) et sont très majoritairement issus de la communauté rom, ce dont les familles sont informées. En 2019, l'AFA a été destinataire de 14 propositions dont seules 3 peuvent possiblement aboutir début 2020. Parmi les raisons de refus, plus de la moitié des candidats cite l'origine ethnique supposée des enfants.

Le nombre de refus de proposition dans le cadre d'une procédure d'adoption internationale n'est actuellement pas limité. Ainsi, des candidats ont reçu fin décembre 2019, leur 7ème proposition en près de 20 mois (refus fondés, en l'espèce, principalement sur l'origine supposée des enfants).

Les autorités roumaines sont particulièrement vigilantes au respect des modalités et du calendrier de suivi post-adoption. L'AFA veille donc à la régularité des dossiers en cours de suivi après l'adoption.



RUSSIE

Dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Adoptions AFA en 2019 : 7 (15 en 2018)

Correspondants locaux : Inna BOGATENKOVA (Chef de représentation et régisseur), Laurent ESQUERRE (correspondant à Saint-Pétersbourg et la région de Leningrad) et 8 coordinateurs régionaux (Kemerovo, Krasnoïarsk, Leningrad, Novossibirsk, Omsk, Perm, Smolensk, Tcheliabinsk et ville de Saint-Pétersbourg)

En 2019, 7 enfants ont été adoptés par les familles de l'AFA, parmi lesquelles, deux fratries de 2 enfants. La moyenne d'âge des enfants au moment de l'apparement a été de 4 ans et 8 mois (en légère baisse par rapport à 2018). Le délai d'attente moyen entre la réception du dossier par l'autorité régionale et la proposition d'apparement a été de 21 mois (min. : 3 semaines, max. : - 4 ans et 10 mois).

Afin de préparer les candidats à la réalité des enfants proposés à l'adoption internationale en Russie en matière de santé, l'AFA a reconduit des sessions de préparation et d'information spécifiquement destinées aux candidats inscrits sur la liste des demandes en attente, mises en place depuis novembre 2018.

Ainsi, 39 familles-candidates, soit 76 personnes au total, ont pu assister à l'une des 4 sessions organisées au siège de l'AFA ou à la Mairie du 17^e arrondissement. Ce dispositif a permis la signature de 35 nouveaux PMR et l'envoi de 21 nouvelles demandes en Russie.

Par ailleurs, l'AFA a poursuivi en 2019 le développement de son implantation en Fédération de Russie et a obtenu, en fin d'année, un accord préalable des autorités pour exercer son activité dans le kraï d'Altaï (Barnaoul) en Sibérie.



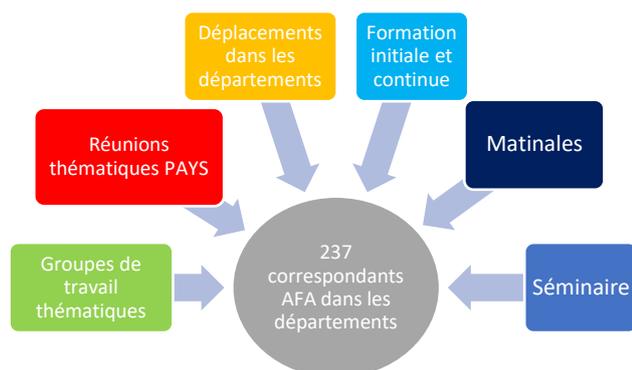
Enfin, l'AFA a maintenu ses liens de partenariat de longue date avec l'Association de Parents Adoptants en Russie (APAER) en la recevant à l'AFA, en participant à leurs activités (Noël russe organisé par l'APAER en janvier 2019 au Centre de Russie pour la Science et la Culture, lettre d'information « *Les Nouvelles de Michka* »).

ALBANIE, AZERBAÏDJAN, LITUANIE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME UNI

L'activité sur ces pays, où une adoption a été réalisée en 2019 (en flux inversé sur l'Albanie), consiste principalement à la veille juridique, à la gestion des dossiers en attente ou au respect du suivi post-adoption et à apporter une réponse aux

demandes des candidats, en faible nombre. En effet, seules les candidatures de nationaux ou binationaux sont acceptées pour certains pays, ou le projet ne correspond souvent pas aux critères requis et/ou au profil des enfants proposés en vue d'adoption internationale.

III. LE TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES DEPARTEMENTS



Fin 2019, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était composé de **237 professionnels**, 104 correspondants officiellement désignés par les Présidents des Conseils départementaux et 133 « référents ».

Dans le cadre de sa mission de formation à l'égard des correspondants départementaux, l'AFA propose différents dispositifs, tels que les « réunions thématiques PAYS » via visio-conférence, mises en place depuis 2018. Ces réunions ont été principalement proposées sur des thématiques techniques précises concernant la Chine et la Colombie. Elles sont complémentaires des séances de formation continue portant sur les actualités internationales.

A- 8 Déplacements de l'AFA dans les départements

L'AFA propose aux départements qui le souhaitent de se déplacer dans leur territoire, pour des temps d'échange et de formation entre professionnels et/ou pour l'animation de sessions de préparation à l'adoption pour les candidats du département (cf. supra).

En 2019, l'AFA a effectué 8 déplacements dans les départements suivants: Bouches-du-Rhône (3), Eure, Finistère, Haut-Rhin, Hauts-de-Seine, Métropole et département de Lyon.

B- 4 sessions de formation initiale et continue

En 2019, **deux séances de « formation initiale »** destinées aux nouveaux membres du

réseau, ont permis d'accueillir **15 professionnels des départements**. Par ailleurs, **deux séances de « formation continue » sur l'actualité de l'adoption internationale**, ont été proposées par l'AFA, réunissant **40 correspondants départementaux**.

Une des nouveautés de 2019 a été de proposer la formation continue via la visio-conférence. Ainsi, **8 professionnels ont pu bénéficier de ce dispositif à distance**.

La formation des professionnels des services adoption des départements a été également complétée en 2019, par une offre de **3 « matinales » thématiques proposées au siège et en simultanément en visio-conférence** (cf infra).

C- 3 réunions thématiques « pays » en visio-conférence

Trois réunions ont été proposées par les rédactrices de l'AFA référentes sur la Colombie et la Chine via la visio-conférence.

Ces réunions répondent à plusieurs objectifs : approfondir les connaissances sur chacune des étapes de la procédure d'adoption et informer les correspondants départementaux des différents changements opérés dans le pays. Ces réunions ne sont ouvertes qu'aux professionnels des services adoption des départements.

Les 3 réunions thématiques en visio conférence proposées par l'AFA ont permis de réunir **une vingtaine de professionnels de 14 départements différents**. D'autres réunions en ce sens seront proposées en 2020.

D- 1 réunion du groupe de travail « PARCOURS »

Le groupe de travail, réunissant l'AFA et les départements, s'est réuni le 6 février 2019 pour échanger notamment sur le contenu des quatre modules du parcours de préparation à l'adoption en 4 modules (cf supra).

Participation des départements aux différentes formations via la VISIO-CONFÉRENCE

Afin de permettre à des départements et à l'ensemble des candidats à l'adoption de participer aux différentes formations proposées par l'AFA, l'Agence propose depuis 2014 un service gratuit de visio-conférence.

Cet outil a été initialement utilisé pour permettre aux départements de coanimer le parcours. **En 2019, on compte 38 sessions de ce Parcours coanimées en visio-conférence.**

Cet outil permet également aux départements d'assister en visio-conférence aux « **matinales** » proposées par l'AFA, aux « **réunions thématiques pays** » et, depuis 2019, à certaines sessions de « **formation continue** » sur les actualités de l'adoption internationale.

45 connexions aux matinales, 12 connexions pour les réunions thématiques pays, 8 connexions pour la formation continue ont été comptabilisées en 2019.

=> Plus de 100 connexions à la visio-conférence ont été comptabilisées à l'occasion des différentes réunions proposées à distance

=> Plus de 40 départements sont adhérents à la solution de visio-conférence qui leur est gratuitement mise à disposition par l'AFA.

E- Le séminaire annuel de l'AFA « Le temps dans l'adoption »

Les **20 et 21 mai 2019** a eu lieu le rassemblement annuel de l'AFA regroupant ses correspondants au sein des conseils départementaux, mais aussi ses correspondants locaux à l'étranger et ses partenaires. Durant ces deux journées, chercheurs et professionnels ont apporté leur expertise autour du thème du séminaire.

La MAI a ouvert le séminaire.

Gaëlle PARIS MULLER, Magistrate, adjointe du chef de service de la Mission de l'adoption internationale (MAI), est intervenue pour présenter les grandes actualités de l'adoption internationale. Elle a rappelé **le rôle central de la MAI** qui ne se limite pas à la délivrance du visa mais à **un contrôle de l'ensemble de la procédure.**

Philippe FABRY, **psycho-sociologue, formateur à l'IRTS Paris Ile-de-France** est intervenu lors de ce séminaire sur **l'approche historique et comparative de la protection de l'enfance.**

Le Dr **Odile BAUBIN**, pédiatre, chargée des questions de santé pour Enfance & Familles d'Adoption (EFA), a abordé au travers de son expérience, la préparation des enfants à l'adoption et l'impact de l'attente sur le développement de l'enfant. De façon complémentaire, le Dr **Jean-Vital de MONLÉON**, pédiatre au CHU de Dijon et anthropologue, a présenté ses travaux de recherche sur les constats de l'adoption internationale et les outils qu'il a mis en place pour l'accompagnement des parents concernant la santé des enfants. Le Dr Jean-Vital de MONLÉON est le fondateur de la Consultation d'adoption outremer, qui a permis, depuis 1999, plus de 8000 consultations avant et après l'adoption. Il a, en outre, créé en 2015 à l'université de Bourgogne, un diplôme universitaire : l'enfant adopté. Membre du Conseil national de la protection de l'enfance, il est par ailleurs l'auteur de plusieurs ouvrages dont « N'oublions pas les enfants » (Presses de la Renaissance, 2015).

Laure NELIAZ, adjointe à la cheffe de bureau de « protection de l'enfance et de l'adolescence », Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a centré son intervention sur l'actualité de la protection de l'enfance, en présentant notamment les trois axes du pacte pour l'enfance annoncé par Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance.

Michel SILVESTRE, Docteur en psychologie, et responsable pédagogique de l'Institut français d'Eye Movement Desensibilisation Reprocessing (EMDR), a abordé au travers de son expérience, le temps thérapeutique de l'enfant, comment traiter les traumatismes de l'enfant. Il a ouvert son intervention en insistant sur la capacité extraordinaire de

résilience de l'enfant qui, pour autant, a besoin d'alliés notamment de ses parents, pour le renforcer, le protéger, l'accompagner.

Marie-Hélène DELORME, enseignante et vice-présidente d'Enfance et Familles d'Adoption (EFA) en charge des questions de scolarité, est intervenue sur le temps des apprentissages et de la socialisation. Cette intervention a permis d'aborder la question de la scolarité des enfants adoptés, suivie de propositions pour favoriser une bonne intégration et scolarisation de l'enfant.

Sitara CHAMOT, assistante sociale, responsable de l'antenne vaudoise d'Espace A à Genève de 2013 à 2017, a partagé son étude sur « les enjeux du prénom dans l'adoption ».

Enfin, **Françoise FRANCOIS**, **Sandrine JAHNKE**, **Nadine LEROY**, respectivement chef du service adoption de l'Oise, du Haut-Rhin et du Finistère, ont présenté les initiatives de leur département trois ans après la loi du 14 mars 2016 relative au délaissement parental.

Trois familles qui ont adopté par l'intermédiaire de l'AFA sont **venues témoigner** de leur parcours : adoption via le programme de « Vacances de Verano » d'une fratrie de deux enfants grands en Colombie, adoption d'un enfant grand au Vietnam, adoption d'un enfant dit à besoins spécifiques en Chine via la procédure du flux inversé.



Des **ateliers thématiques** ont été proposés lors de ce séminaire : les professionnels du siège de l'AFA, ses correspondants locaux à l'étranger et divers partenaires ont animé ces ateliers.

Vincent LAHOUE, adopté à l'âge de 4 ans en Colombie a témoigné lors de la soirée de

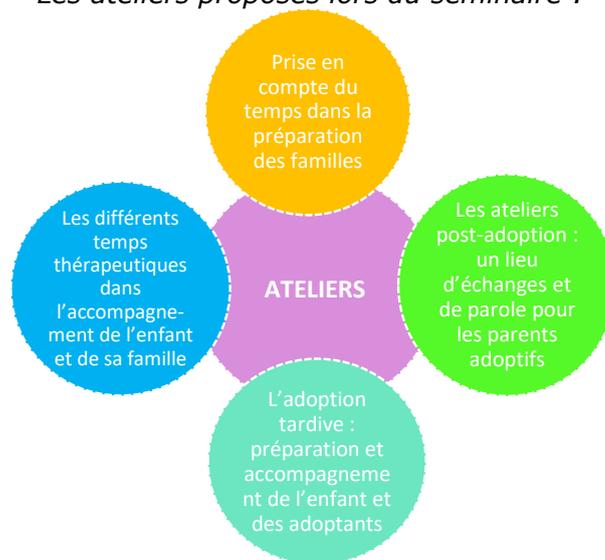
convivialité. L'auteur est venu échanger autour de son livre « Rubiel e(s)t moi ».

Ce livre entremêle deux histoires : l'histoire autobiographique de son adoption et une fiction dans laquelle il imagine l'enfant qu'il serait devenu s'il n'avait pas été adopté.

Son témoignage, authentique, mis en musique par le chanteur Syrano, a touché l'ensemble des participants présents.



Les ateliers proposés lors du séminaire :



Le séminaire annuel 2019 en chiffres

175 professionnels, dont 100 correspondants et référents issus de 68 départements différents, ont participé au séminaire annuel de l'AFA en 2019.

97% des participants ont indiqué être très satisfaits (54%) ou satisfaits (43%) par ce temps d'échanges et de formation.

IV. FORMATION INTERNE ET CONTRIBUTION A LA REFLEXION EN MATIERE D'ADOPTION

A- La formation interne

La formation des personnels de l'AFA est essentielle pour la conduite d'un accompagnement de qualité des candidats. En 2019, un temps spécifique de formation a pu être proposé à l'occasion de la venue des correspondants de l'AFA à l'étranger, au mois de mai.

L'AFA a également mis l'accent sur le développement des compétences de son équipe en matière d'animation de réunions collectives, grâce à un trio de formations proposées en fin d'année 2019.

1)- La semaine de formation des Correspondants locaux à l'étranger

A l'occasion de la venue des Correspondants de l'AFA à l'étranger en mai 2019, l'ensemble de l'équipe a bénéficié deux séquences de formation :

- Le 22 mai 2019, l'AFA a reçu **Sophie DUJARDIN, chef du service interdépartemental des Agréments et des Adoptions de l'EPI 78/92 et Françoise FRANCOIS, chef du service adoption du département de l'Oise** pour présenter le rôle des départements dans l'accompagnement des candidats à l'adoption. Cette formation a permis un rappel des **dispositions législatives et règlementaires de la procédure d'agrément** et a été l'occasion pour chacun d'échanger sur les réalités des services adoption et la collaboration de l'AFA et des départements dans l'accompagnement des candidats tout au long de leur agrément.

- Le 23 mai 2019 : Formation spécifique « **La théorie de l'attachement appliquée à notre pratique** » dispensée par **Liliana MINGITA, psychologue à l'AFA**. Par des jeux et mises en situation, les collaborateurs de l'AFA ont pu mettre en perspective avec les pratiques des pays partenaires, l'impact des séparations et des ruptures sur le développement de l'enfant au regard de la théorie de l'attachement et comment accompagner les candidats à l'adoption dans le développement des compétences parentales pour fournir une « base de sécurité » à l'enfant.

Face aux succès et souhait de l'ensemble de l'équipe d'approfondir ses connaissances sur les concepts de la théorie de l'attachement, une autre formation sur le sujet a été proposée fin 2019.



L'équipe de l'AFA avec ses CLE

2) - Une séquence « formation des formateurs » et 3 volets :

La mission originelle de préparation et d'accompagnement des candidats à l'adoption a pris une place de plus en plus importante dans les actions de l'AFA ces dernières années, comme enjeu essentiel de la construction et de la réussite des projets.

L'accomplissement de cette mission passe notamment par l'animation de sessions collectives de préparation à l'adoption (9 réunions de ce type en 2012 / 92 séances en 2019, dont 38 en visioconférence.).

C'est pourquoi la direction de l'Agence a souhaité faire bénéficier les équipiers du Service Information et Accompagnement et du Service International d'une séquence de 3 formations complémentaires en ce sens.

- Les mardi 3 et mercredi 4 décembre, une **"formation des formateurs"** avec l'organisme CSP a permis de voir ou revoir les bases de l'animation d'une réunion, la construction d'un programme, la posture du formateur et découvrir quelques outils d'animation utiles.

- Le mardi 10 décembre, **Madame Annie DELPLANCQ, psychologue et psychothérapeute à la clinique de l'Envol (Belgique),** a dispensé une formation **"Attachement et adoption"** proposant, au-delà des apports théoriques, l'expérimentation

de méthodes pour transmettre ces notions aux candidats à l'adoption. Enfin, le jeudi 19 décembre, l'organisme **FLYAWAY** a proposé une formation à la pédagogie par le jeu, ou

« **Ludo pédagogie** », proposant des « jeux cadres » adaptables aux thématiques traitées dans les formations proposées par l'AFA et visant à diversifier nos modes d'intervention.



B- 3 « matinales AFA » en 2019

Comme chaque année des « matinales » partenariales ouvertes aux départements ont pu être également proposées.

Cette offre de formation vise à croiser les regards sur les différentes thématiques connexes à l'adoption internationale. Les intervenants sont aussi bien des personnes ressources membres de l'équipe AFA, que des partenaires français ou étrangers témoignant d'une expérience en matière d'adoption nationale et/ou internationale, de protection de l'enfance, de filiation, d'interculturalité, de santé mentale et/ou physique, de soutien à la parentalité, etc.

Intissar KOUSSA, Responsable des Actions France de France parrainages, est intervenue

en mars sur le thème « **Le parrainage de proximité** ».¹



Le Professeur Stéphane BLANCHE, pédiatre spécialisé dans la prise en charge des enfants infectés par le VIH Hôpital Necker Enfants Malades, est intervenu auprès des professionnels de l'adoption en avril sur le

¹ Association de solidarité reconnue dans l'aide à l'enfance, France Parrainages, issue du Centre Français de Protection de l'Enfance, agit depuis 71 ans en faveur des enfants. France Parrainages met en place en France et à l'international des programmes de parrainage et de développement qui permettent de soutenir et

d'accompagner les enfants dans la durée pour leur donner les moyens de grandir dans les meilleures conditions.

thème « **L'accueil d'un enfant porteur du VIH** »

Le Professeur BLANCHE intervient plusieurs fois par an à l'AFA pour informer également les familles sur cette thématique.



Sylvie DELCROIX, Responsable de projets Etudes et plaidoyer à **SOS Villages d'Enfants**, est intervenue en octobre sur le thème « **Accompagner une fratrie dans la durée : l'approche par les droits de l'enfant** ».²



C- Interventions de l'AFA en lien avec ses partenaires

Dans l'objectif constant de nourrir la réflexion sur l'adoption internationale, les membres de l'AFA ont participé à diverses rencontres organisées par les partenaires (Organismes Autorisés pour l'Adoption, Associations de Parents par Pays d'Origine) et sont intervenus pour présenter les missions et actions de l'AFA dans le champ de l'adoption internationale.

Les partenaires se sont également fortement mobilisés auprès de l'AFA à l'occasion de son grand rassemblement des familles adoptantes du 16 novembre 2019 (cf. supra).

² **SOS Villages d'enfants international** est une association humanitaire internationale apolitique et non confessionnelle créée en 1949. Sa mission est de prendre en charge des fratries. En France, ce sont des enfants qui lui

1)- Rencontres avec Enfance et famille d'adoption et les autres partenaires de l'adoption

Comme chaque année, les collaborateurs de l'AFA ont été amenés à intervenir dans le cadre d'évènements organisés par ses partenaires : conférences, rencontres annuelles des associations par pays d'origine (APPO), Noël Russe, soirée de charité au profit des enfants du Portugal (association « Les copains d'Hugo ») notamment.

2)- Coopération avec le GIPED

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion signée avec ses tutelles et du protocole de collaboration conclu avec le Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED), les deux GIP ont poursuivi leurs interactions en s'invitant notamment à leurs « matinales » respectives et à leurs instances.



Par ailleurs, des sessions d'écoute entre les agents de l'AFA et ceux du SNATED ont été en œuvre durant l'année 2019. Durant plusieurs demi-journées, les collaborateurs de l'AFA ont pu écouter les appels arrivant sur la plateforme téléphonique du 119 et échanger avec les écoutants les situations entendues. En retour, les agents de l'AFA accueilleront leurs collaborateurs du SNATED durant l'année 2020 pour leur faire découvrir leurs missions et leurs activités.



3)- Collaboration au sein du Conseil National de Protection de l'Enfance

En 2019, l'AFA a, par ailleurs, maintenu sa mobilisation au sein du **Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE)**, au sein de son Bureau et en participant aux travaux de sa Commission Adoption. <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/>

sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'une mesure judiciaire. Dans le monde, ce sont des enfants orphelins ou abandonnés.

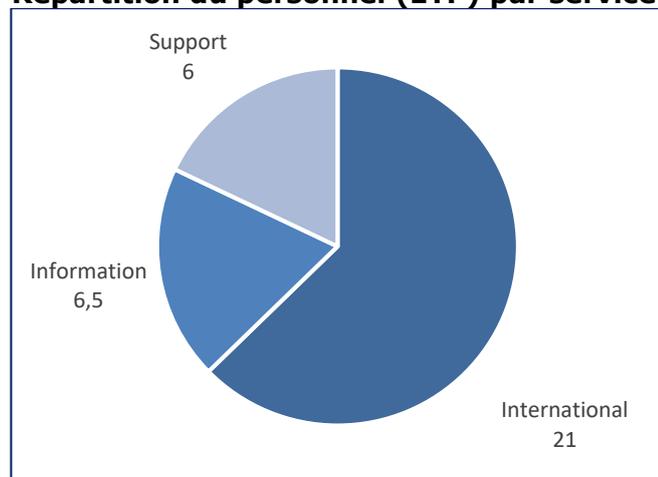
V. L'ÉQUIPE DE L'AFA

Au 31 décembre 2019, les effectifs de l'AFA sont de 45 agents dont 17 à l'étranger contre 48 agents dont 18 à l'étranger un an auparavant.

Deux postes d'assistant ne sont pas pourvus en fin d'exercice et l'AFA est en attente de la désignation d'un nouvel agent comptable en adjonction de service.

Ces effectifs représentent 34,0 ETP (Equivalent Temps Plein) et 33,99 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé).

Répartition du personnel (ETP) par service



Service information et accompagnement

Placé sous la responsabilité de la cheffe de service, il est constitué de 2 pôles :

Le Pôle Santé est composé d'une psychologue clinicienne et d'un médecin omnipraticien. Depuis l'été 2015, l'équipe bénéficie du soutien du Docteur Frédéric Sorge, pédiatre à l'Hôpital Necker où il intervient notamment dans le cadre d'une Consultation Adoption.

Le Pôle Information et Conseil est composé d'une coordinatrice, de trois conseillères spécialisées (EBS, post-adoption, animation du réseau), dont l'une mise à disposition par le ministère de la justice, et d'une assistante. Le pôle a été à effectif complet quasiment toute l'année. Le turn-over sur les postes de ce pôle a été moins important que les années précédentes mais le poste d'assistante s'est libéré et est à pourvoir suite au départ en novembre de la titulaire.

Service international

Ce dernier est composé d'une cheffe de service, de sept rédacteurs et de trois assistants, répartis au sein de quatre pôles géographiques (Europe, Asie, Afrique & Caraïbes et Amérique).

Au 31 décembre, le pôle Amérique est renforcé temporairement par une rédactrice du fait de l'absence de la titulaire du poste en charge du suivi de la Colombie.

L'Agence emploie par ailleurs 17 agents à l'étranger (9,5 ETP, salariés de droit local) répartis dans 7 pays d'origine : Pérou, Colombie, Haïti, Burkina Faso, Madagascar, Russie, Vietnam.

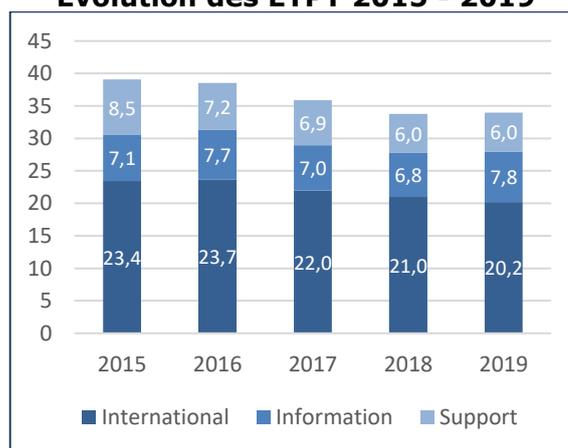
En 2019, l'AFA n'a pas renouvelé le contrat d'une coordinatrice régionale russe, le suivi de l'activité étant assuré par un autre coordonnateur régional.

Services supports : service administratif et agence comptable

Placé sous la direction du chef de service, le service administratif, financier et logistique compte 5 agents au 31 décembre. Il est composé du pôle secrétariat (2 agents), du pôle administratif et financier (1 agent) et d'un chargé des systèmes d'information. Si un adjoint du chef de service a bien été recruté courant 2019, le poste d'assistant de gestion est libre depuis juin. Le recrutement sur ce poste n'a pu être finalisé avant la fin de l'année.

L'agent comptable en adjonction de service a cessé ses fonctions au 17 décembre. Il est temporairement remplacé par son adjointe dans l'attente de la désignation d'un nouvel agent comptable.

Evolution des ETPT 2015 - 2019



L'équipe est complétée par la chargée de communication, rattachée à la Directrice Générale. Jusqu'en juillet, l'AFA a bénéficié du renfort d'une adjointe aux chefs de service pour pallier l'absence de la cheffe du service internationale.

VI. BILAN DE GESTION 2019

L'AFA présente en fin d'année un résultat budgétaire déficitaire (- 444.364,29 euros) s'expliquant principalement par le non versement de la dernière tranche de la subvention. Cette décision a été prise en considération du niveau élevé du fonds de roulement et de la volonté de revenir à un niveau plus usuel.

Budget

Le budget initial de l'Agence Française de l'Adoption avait été validé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 et approuvé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2018. Il s'élevait à 2.284.413

euros en recettes, 2.301.000 euros en Autorisation d'Engagements (AE) et 2.533.000 euros en Crédits de Paiement (CP) pour les dépenses. **Le budget n'était pas présenté à l'équilibre**, les dépenses liées à l'activité normale de l'AFA devant en partie être financés par prélèvement sur le fonds de roulement.

Un **budget rectificatif** a été validé par le Conseil d'Administration le 14 novembre 2019, modifiant le montant de la subvention versée par la DGCS. **Les recettes comme les dépenses en AE et en CP ont été revues à la baisse** et s'établissaient respectivement à 1.822.530,40 euros, 2.172.500 euros et 2.400.000 euros. Le déficit attendu était de 577.469,60 euros.

Recettes

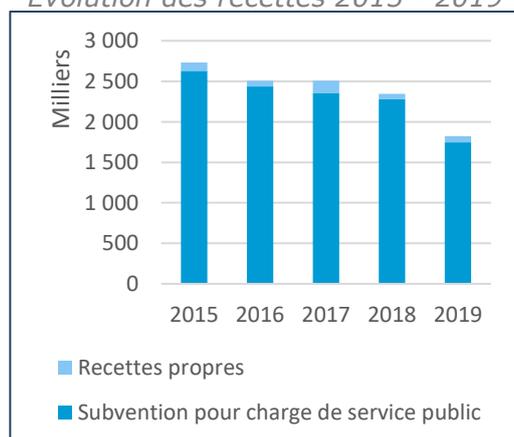
Etat des recettes et comparatif 2018 - 2019

	2018			2019			Evolution
	Budget	Encaissé	Taux de réalisation	Budget	Encaissé	Taux de réalisation	
Subvention pour charge de service public	2 282 288,00	2 282 288,00	100%	1 747 530,40	1 747 530,40	100%	-23%
Recettes propres : intermédiation	100 000,00	54 897,55	55%	60 000,00	53 443,52	89%	-3%
Recettes propres : remboursements CPAM et autres	19 035,00	8 103,44	43%	15 000,00	19 218,11	128%	137%
Total	2 401 323,00	2 345 288,99	97,7%	1 822 530,40	1 820 192,03	99,9%	-22%

Les recettes ont diminué de 525.096,96 euros entre 2018 et 2019 mais sont conformes aux prévisions budgétaires (taux d'exécution de presque 100%).

Cela s'explique principalement par la diminution de la subvention. En effet, dans le même temps, les recettes d'intermédiation n'ont que très légèrement baissé et les autres recettes (remboursements CPAM) ont été plus importantes que prévues.

Evolution des recettes 2015 - 2019



Dépenses

Conformément au décret GBCP, les dépenses sont présentées par nature (personnel, fonctionnement, investissement) et par destination (International, Information, Conseil et Support). Les crédits inscrits au budget sont constitués des autorisations d'engagement (AE), limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année, et des crédits de paiement (CP), limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'année.

Les dépenses en AE ont légèrement diminué par rapport à 2018 (-1,3%). Le taux d'exécution des dépenses en AE en 2019 s'est élevé à 95%. Lors de la préparation du budget rectificatif, les prévisions avaient été revues à la baisse mais les engagements en fin d'exercice ont finalement été moins importants que prévu.

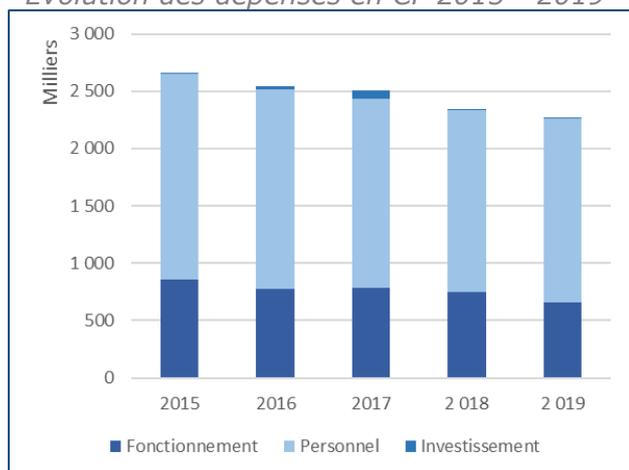
Les dépenses en CP ont diminué de 3,5% entre 2018 et 2019. Le taux d'exécution des dépenses en CP est de 94%. La diminution s'explique comme suit :

- Personnel : + 17.894,25 euros
- Fonctionnement : - 90.534,78 euros
- Investissement : - 9.399,67 euros

Etat des dépenses en AE et en CP 2019

	AE			CP		
	Budget	Exécuté	Taux de réalisation	Budget	Exécuté	Taux de réalisation
Personnel	1 630 000,00	1 598 772,05	98%	1 630 000,00	1 598 772,05	98%
Fonctionnement	527 500,00	468 115,09	89%	755 000,00	658 969,42	87%
Investissement	15 000,00	6 814,85	45%	15 000,00	6 814,85	45%
Total	2 172 500,00	2 073 701,99	95%	2 400 000,00	2 264 556,32	94%

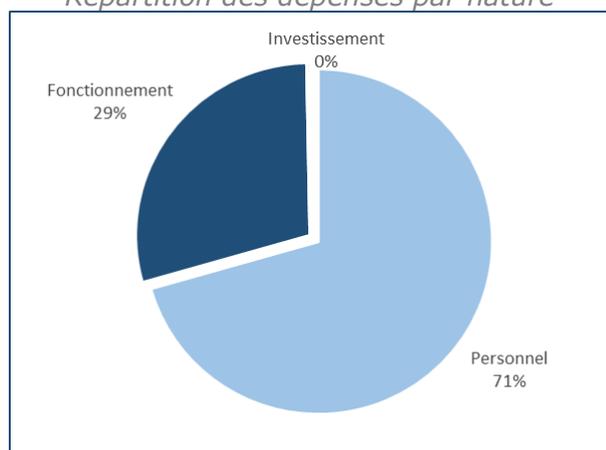
Evolution des dépenses en CP 2015 - 2019



Les dépenses de personnel ont légèrement progressé en 2019 (+1,1%) mais dans une moindre mesure que ce qui était attendu en raison des vacances de poste consécutives au départ de certains agents, de retard sur les recrutements et d'un congé parental.

Les dépenses d'investissement sont restées limitées en 2019 (6.814,85 euros en AE et en CP), l'AFA ayant reporté en 2020 le projet de refonte de son applicatif métier. Une enveloppe était prévue dans le budget initial à cet effet mais a été enlevée lors de la préparation du budget rectificatif.

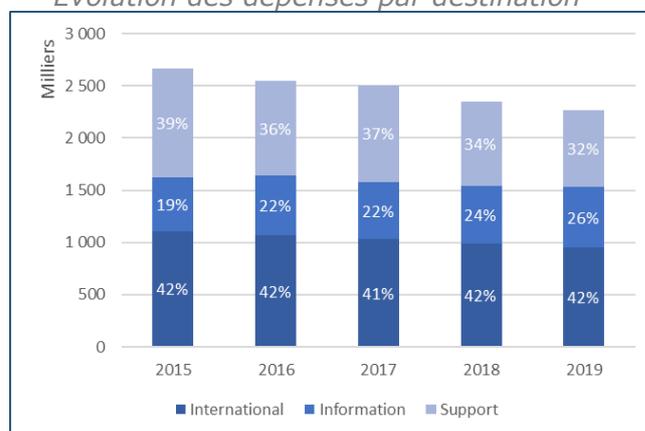
Répartition des dépenses par nature



Les dépenses de fonctionnement en CP ont diminué de 12,1% en 2019. Quasiment tous les postes de dépense sont en baisse, exception faite des dépenses d'affranchissement à l'international ou des frais bancaires. Cette baisse des dépenses résulte à la fois d'économies, mais tient également au fait que certaines dépenses n'ont pu être payées avant la fin d'année et d'autres ont dû être reportées.

Le déménagement intervenu fin 2017 produit ses effets en matière d'économie et les dépenses d'activité sont restées sous contrôle. Par ailleurs, depuis plusieurs années, l'AFA est attentive à l'évolution du coût de ses implantations. Celui-ci a baissé de 3,7 % entre 2018 et 2019 et 19,6% entre 2015 et 2019, notamment grâce à sa stratégie immobilière à l'étranger.

Evolution des dépenses par destination



Entre 2015 et 2019, les dépenses générales de l'AFA ont diminué de 15%, celles de support de 30% et celles liées à l'activité de 5%. Les dépenses relatives à l'activité internationale ont diminué de 15% et celles d'information et d'accompagnement ont progressé de 15%, ce qui traduit l'importance prise ces dernières années par la mission de préparation et de formation des familles.

Ces évolutions reflètent les efforts de l'AFA pour réduire ses dépenses et notamment celles de support en réaction à la baisse de l'adoption internationale, tout en maintenant ses capacités d'action.